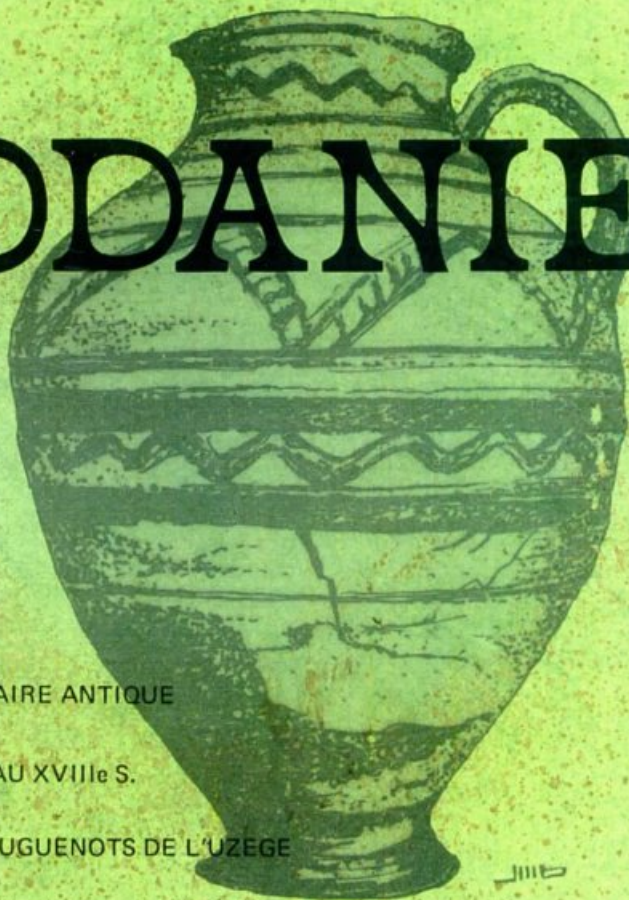


SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES
CIVILISATIONS ANTIQUES
B A S - RHODANIENNES

RHODANIE



LA CIRCULATION MONÉTAIRE ANTIQUE
ENTRE CEZE ET TAVE

LE PRIX DE LA CHICANE AU XVIII^e S.

QUELQUES CAPITAINES HUGUENOTS DE L'UZEGE

LE CHATEAU DE GICON

RHODANIE

REVUE TRIMESTRIELLE

EDITEE PAR LA SOCIETE D'ETUDE DES CIVILISATIONS
ANTIQUES BAS - RHODANIENNES

Maison Jourdan - 24, Route d'Avignon, 30200 Bagnols-sur-Cèze

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse
A S N° 64685

N° d'inscription au répertoire des postes : 10 R

I.S.S.N. 0751 - 2325

Dépôt Légal : 4^e trimestre 1982

Directeur de la Publication et Correspondance :

Jean Cliarmasson
30330 St-Paul-lès-Fonts

Comité de Rédaction :

Jacques Crissac, Jeannine Flaugère,
Georges Sudres, Pierre Thiéniard

Prix du Numéro : 15 F.

Abonnement d'un an : 60 F.

Abonnements : M. Thiéniard - 19, Chemin du Moulin de la Tour
30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél. (66) 89.81.47

Imprimé bénévolement par F. et B. Nagy, «Imprimerie-Minute
68, Rue de la République - 30200 Bagnols-sur-Cèze

Couverture : Oenochoc ionienne (vase à vin) de la fin du Ve siècle
avant notre ère, découverte à l'oppidum Saint-Vincenl de Gaujac
(Dessin de J-M. Bajolle)

SOMMAIRE

HISTOIRE ET CULTURE.....	2
CIRCULATION MONETAIRE ET COMMERCE ANTIQUES D'APRES LES DÉCOUVERTES DE MONNAIES <i>par Jean Charmasson</i>	3
PROCES EN L'ILE DU MOULIN DE LA TOUR OU LE PRIX DE LA CHICANE <i>par Pierre Thiéniard</i>	il
LE GLAND DANS L'ECONOMIE MÉRIDIIONALE D'AUTREFOIS <i>par Gabriel Robert</i>	25
LE CHATEAU DE JICON OU GICON <i>par Pierre Menjaud</i>	35
LE CAPITAINE MATHIEU ET QUELQUES AUTRES CAPITAINES HUGUENOTS DE L'UZEGE <i>par Jeannine Flaugère</i>	44
HISTORIQUE DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES A SAINT-VINCENT DE GAUJAC.....	51
NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT.....	55
BULLETIN D'ABONNEMENT	56

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser le retard de parution de ce numéro dû notamment à l'abondance des articles.

HISTOIRE ET CULTURE

«La poussière du temps reste. Il est bon de la respirer, d'aller, venir à travers ces papiers, ces dossiers, ces registres. Ils ne sont pas muets et tout cela n'est pas si mort qu'il semble.»

Cette pensée de Michelet, tirée de sa gigantesque «Histoire de la Révolution Française» (Préface de 1868), rend dérisoire la conception que certains veulent faire prévaloir : l'histoire réduite au rôle de transmission de connaissances, d'oracle ou de justification.

L'étude de l'histoire, fabuleux et irremplaçable réservoir d'humanité, trouve sa justification dans «l'enrichissement de la culture présente par la récupération des valeurs du passé», ainsi que l'écrit Henri-Irénée Marron (De la connaissance historique).

C'est donc très opportunément que se multiplient les services qui regroupent et sauvent les documents du passé. La Ville de Bagnols, qui s'est dotée d'un poste d'archiviste en août 1980, a voulu montrer par là qu'elle était pleinement consciente de ce rôle éminemment culturel de l'histoire.

Si de plus en plus nombreux sont les étudiants et les curieux qui consultent ces témoignages, c'est bien que cette conception qui est la nôtre, prime désormais et que la dotation municipale répondait à une nécessité.

S-E.C.A.B.R.

LA CIRCULATION MONÉTAIRE ET LE COMMERCE ANTIQUES DANS LES VALLÉES DE LA CEZE ET DE LA TAVE D'APRES LES DÉCOUVERTES DE MONNAIES

par Jean CHARMASSON

LA CEZE ET LA TAVE DANS L'ANTIQUITÉ

A en juger par le nombre des habitats antiques qui les jalonnent les vallées de la Cèze et de la Tave jouaient un rôle de relation éminent entre le Rhône et les Cévennes.

La première était dominée et contrôlée dans son cours inférieur par quatre villages-forteresses : les oppida de Saint-Laurent de Carnols, du Haut-Castel (Bagnols-sur-Cèze), de Lombren (Vénéjan) et du Camp-de-César (Laudun) qui verrouillait aussi son confluent avec la Tave.

Les sites qui bordaient la seconde, oppida-marchés, centres religieux, lieux de refuge ou ensembles industriels, figuraient parmi les plus puissants de la basse vallée du Rhône. C'est ainsi que des prospections et fouilles récentes ont permis d'identifier des fabriques d'amphores et de matériaux de construction à Saint-Victor-la-Coste (la Tuilerie) et Tresqucs (Bouyas), une meunerie à Laudun (la Brèche), un grand sanctuaire et des *villae* à Tresqucs, des agglomérations fortifiées dans cette même commune (Saint-Pierre-de-Castres) et à Gaujac (Saint-Vincent).

La plupart de ces hauts lieux de F Antiquité rhodanienne étaient des centres de production agricole ou industrielle. Beaucoup animaient un marché où les habitants du voisinage venaient acheter, vendre ou échanger les produits.

Malgré leur nombre ils étaient loin de rendre compte de la totalité de la population établie sur la rive droite du fleuve. Beaucoup de petits agriculteurs demeuraient dans leur ferme bâtie au milieu de l'exploitation. Cette fidélité au type d'habitat dispersé connut sans doute des fluctuations dans le temps mais elle ne fut qu'une fois trahie : au Ve siècle où la guerre et l'invasion vidèrent les vallées de toute vie.

La prospérité économique, la densité de la population, l'importance des vallées de la Cèze et de la Tave en tant qu'axe de transit entre Rhône et Cévennes expliquent l'intensité de la circulation monétaire et justifient l'intérêt porté aux découvertes de monnaies pour la connaissance historique de cette région.

LES DONNEES NUMISMATIQUES

La masse monétaire sur laquelle repose cette étude comprend 790 monnaies découvertes en fouille ou en surface. Ce nombre est assez élevé pour autoriser l'établissement de quelques statistiques fiables. (1)

Ces pièces sont rassemblées dans douze collections que leurs détenteurs ont eu l'amabilité d'ouvrir à notre investigation (2), elles proviennent de treize communes sur la trentaine que comptent les deux vallées. Leur répartition par commune s'établit de la manière suivante : Chusclan : 4; Cornillon : 1; Gaujac : 70; Laudun : 218; Orsan : 1; Sabran : 15; St-André de Roquepertuis : 2; Saint-Laurent de Carnols : 10; Saint-Paul les Fonts : 4; Saint-Pons la Calm : 23; Tresques : 402; Vénéjan : 20.

Quelques monnaies médiévales et modernes ont été présentées par leurs possesseurs mais elles n'ont évidemment pas été retenues dans ce travail qui ne concerne que l'Antiquité. 18 communes ne nous ont pas livré de monnaies. (3)

LES MONNAIES DES ILE ET le SIECLES AVANT J-C.

Les plus anciennes monnaies retrouvées jusqu'ici dans les vallées de la Cèze et de la Tave remontent au I^{er} siècle avant notre ère. Les espèces circulantes ayant eu différentes sources jusqu'au règne d'Auguste, on y trouve mêlées les émissions grecques de Marseille, celles de la République romaine et de ses colonies de Nîmes et de Cavaillon, celles enfin des peuples gaulois : Volques, Cavares, Arvernes, Bituriges, Allobroges. Sous l'influence des Phocéens de Marseille, les Gaidois avaient en effet appris l'usage de la monnaie et acquis les techniques de sa fabrication.

Sur les 216 monnaies qui constituent le lot de cette période pré-augustéenne, 82,46 % proviennent de Marseille, 7,58 % ont été frappées dans les Colonies de Nîmes et de Cavaillon, 3,78 % sont des émissions de peuples gaulois voisins, des deux rives du Rhône, 6 % sont issues de cités celtiques plus éloignées. Quant aux séries de la République romaine, elles ne représentent que 2,31 % du total.

Ces chiffres appellent quelques commentaires. Le taux de présence monétaire reflétant fidèlement l'échelle des relations économiques on notera la prééminence écrasante de Marseille qui bénéficiait d'un véritable monopole commercial sur les deux vallées, comme d'ailleurs sur l'ensemble de la basse vallée du Rhône. Il est vrai que le port phocéén était encore seul à importer et à redistribuer les matières indispensables à la vie, parmi lesquelles l'huile d'Espagne, le vin et les céramiques de Campanie figuraient pour une large part. Les Romains, occupants, mais alliés de Marseille, acceptaient cette situation; d'où la sous-représentation de leur commerce, qu'il s'exerce soit directement à partir de l'Italie, soit indirectement, à partir des colonies de Nîmes et de Cavaillon pourtant toutes proches. La Tave et la Cèze faisaient donc partie de cette sorte d'enclave économique marseillaise, véritable «chasse gardée» du port grec à l'intérieur du domaine conquis par Rome.

La faiblesse des échanges avec les autres peuples celtiques, voisins ou éloignés, peut s'expliquer, quant à elle, par l'identité de leurs ressources avec celles du sol local.

On retiendra enfin l'absence totale des monnayages de la péninsule ibérique, de la région ibéro-celtique de Narbonne - Béziers et d'Afrique du Nord. La réalité de ce vide commercial est corroborée par l'absence dans les fouilles de produits émanant de ces régions. Ainsi l'exploration de deux décharges publiques de cette époque sur l'oppidum de Saint-Vincent à Gaujac n'a fourni qu'un seul vase ibérique parmi des centaines de vases importés.

LES MONNAIES DD HAUT EMPIRE ROMAIN

(I^{er} - II^e SIECLES)

A partir du règne d'Auguste (27 av J-C. - 14 après J-C)

le système monétaire connaît de profondes transformations. Désormais l'Etat romain se réserve le privilège de la monnaie. Il s'ensuit une uniformisation des espèces propre à faciliter les échanges et à renforcer l'emprise de la puissance occupante sur les provinces. Les causes en sont multiples. La prise de Marseille par César en 49 avait mis fin à l'hégémonie du commerce phocéén sur le domaine réservé rhodanien et les monnaies marseillaises avaient disparu des marchés. Par ailleurs, Auguste, dans son dessein de romaniser la Narbomienne, décida de mettre un terme au droit de battre monnaie accordé jusque là aux tribus gauloises et aux colonies. Les 133 trouvailles couvrant la durée du Haut-Empire prouvent que les effets de cette restructuration se font sentir dans les vallées de la Cèze et de la Tave dès les premières années de notre ère. Rome injecte alors une importante quantité de pièces impériales, de toutes valeurs, destinées à se substituer aux anciens numéraires. Leur nombre s'accroît encore sous le règne de Tibère pour diminuer quelque peu sous ceux de Claude et de Néron et retrouver leur niveau élevé de Vespasien (69-79) à Commode (180-192). Cet afflux d'argent n'est donc que le résultat de la création d'un numéraire unique et ne saurait être interprété comme le signe d'une augmentation des achats à l'Italie. La recherche archéologique démontre au contraire que les transactions tendent à se contenir dans les limites de la Province. Le vin est produit sur place et non plus importé, les céramiques, les amphores, les objets métalliques, les matériaux de construction sont fabriqués régionalement.

LES MONNAIES DU BAS-EMPIRE (IIe - Vc SIECLES)

Les monnaies du IIe siècle, de Septime Sévère (193-211) à Dioclétien (284-305) sont rares dans les deux vallées (une trentaine). Elles ne sont, en fait, signalées qu'à Tresques (Courac) par M. G. Sudres et à Laudun (Figon) par M. R. Lautié. Dans les deux cas, elles proviennent de *villae* établies au cœur d'importants domaines ruraux. Elles y caractérisent seulement l'installation d'un nouvel habitat de plaine ou de bas de versant à cette époque. L'existence du stock monétaire dont nous avons vu la formation sous le Haut-Empire n'a pas rendu nécessaire l'appel à de nouvelles espèces. Ainsi la grande infla-



As en bronze de Néron



Bronze du IIIe siècle

tion qui marquera le IIIe siècle n'apparaît pas dans les trouvailles, on aurait tort d'en tirer la preuve d'un appauvrissement général de la région.

En revanche, les inflations du IVc siècle, et particulièrement celle du règne de Constantin, sont nettement marquées. Sur les 790 pièces rassemblées dans les diverses collections, toutes époques confondues, 447 appartiennent au seul IVc siècle.

Le phénomène inflationniste ne peut cependant pas expliquer seul cette profusion. Nous y voyons aussi l'indice d'un accroissement sensible de la population et de l'intense activité économique concomitante. Cette expansion est d'ailleurs confirmée par la découverte de plusieurs ensembles industriels, habitats ruraux, centres religieux et nécropoles. L'exemple le plus frappant est donnée par Tresques où un grand sanctuaire regroupant plusieurs temples rassembla alors des foules de pèlerins. C'est

probablement l'afflux de cette population dévotement disposée aux largesses qui explique que sur les 447 monnaies de cette époque 320 ont été recueillies dans cette commune.

Les dernières pièces impériales en bronze furent diffusées sous le règne d'Arcadius (383-408). Le Ve siècle a utilisé indifféremment toutes les émissions antérieures. La numismatique de l'oppidum paléochrétien de Lombren à Vénéjan est significative à cet égard : alors que la plupart des documents archéologiques prouvent que l'occupation du site n'a pas commencé avant les années 405-410 et qu'elle ne s'est pas étendue bien au delà du Vie siècle, les monnaies livrées par la fouille appartiennent aux cinq siècles précédents avec toutefois une prédominance des bronzes du IVe siècle.

LES GRANDS SITES ET LEUR NUMISMATIQUE

Pour les sites les plus importants des vallées de la Cèze et de la Tave nous avons mis en relation les données de la numismatique avec celles des autres vestiges, les premières venant à l'appui des secondes pour une meilleure connaissance de leur histoire.

LE CAMP DE CESAR (LAUDUN)

Dominant la rive droite du Rhône, le Camp de César commande les vallées de la Tave et de la Cèze. Son étendue (17 lia) et la puissance de ses fortifications en ont fait l'*oppidum* le plus prestigieux de la basse vallée fluviale. Son occupation, entrecoupée de périodes d'abandon, s'étend du début du 1er siècle avant l'ère chrétienne au Moyen-Age. De spectaculaires ruines, muraille celtique, tour et remparts du moyen-âge, etc... sont encore visibles sur le plateau. Le camp de César a produit une proportion élevée de séries préaugustéennes ce qui suppose une forte présence humaine dès le début de l'occupation; un taux normal de séries des 1e et 2e siècles après J-C. Le 3e siècle n'est pas représenté. Les monnaies postérieures supposent une activité tardive que confirment les autres restes archéologiques.

LOMBREN (VENEJAN)

L'oppidum de Lombren est le type même du petit village-refuge, conséquence des invasions barbares et des guerres du Ve siècle. Une soixantaine de maisons à pièce unique, construites en pierres sèches, étaient protégées par une falaise élevée au sud et un rempart de grosses pierres ajustées sans liant sur les autres côtés. Les fouilles que nous y avons conduites de 1959 à 1964 ont fait apparaître le visage dégradé de la civilisation romaine finissante. Les monnaies ont été découvertes dans un contexte archéologique très homogène du Ve siècle, bien que leur datation s'échelonne du 1er siècle au règne d'Arcadius (383-408). Nous y voyons le signe d'une circulation monétaire non contrôlée au moment de la chute de l'Empire.

L'OPPIDUM DE SAINT-VINCENT (GAUJAC)

L'oppidum de Saint-Vincent est le mieux connu des sites de la basse vallée du Rhône, grâce aux fouilles programmées que nous y conduisons depuis 1964 (4). La hauteur qui supporte la ville ancienne domine la vaste plaine qui, sur une longueur de douze km, s'étend jusqu'au fleuve.

L'agglomération la plus ancienne, qui remonte au Ve siècle avant notre ère et avait une superficie de 8 ha, était un centre agricole et commercial ligure que protégeait une puissante enceinte de fortifications en gros blocs de grès disposés à sec. Délaissée du IVe siècle au début du 1er siècle avant J-C., elle fut ensuite réoccupée et connut une période brillante prolongée par la romanisation qui y a laissé ses plus beaux vestiges : remparts et tours, forum, sanctuaires, thermes publics. A nouveau abandonnée dans la seconde moitié du 2e siècle, elle reçut au Ve siècle les réfugiés de la plaine fluviale fuyant les barbares. Au Moyen-Age on y édifia une église qui devint le centre d'un petit village et le lieu de rassemblement des pèlerins de la région.

La numismatique est à l'image de cette longue histoire. Le site montre une importante circulation des séries préaugustéennes parmi lesquelles les séries massaliètes représentent 82,5 % du total. Le 1er et le 2e siècle sont bien attestés alors que le 3e siècle l'est vide. Quelques monnaies du IVe siècle signalent une circulation tardive en rapport avec l'ultime phase d'habitat.

TRESQUES

Une série de fouilles archéologiques ont permis à M. G. Sudres de recueillir un grand nombre de pièces couvrant le III^e siècle dans une villa gallo-romaine. Ces grands bronzes et deniers peuvent être mis en relation avec une riche implantation humaine.

Sur cette commune s'étendait aussi un vaste ensemble à vocation religieuse remontant à la fin de l'Empire et incluant, semble-t-il, plusieurs temples et leurs annexes. Les offrandes de monnaies déposées par les pèlerins pourraient expliquer l'abondance des bronzes du IV^e siècle qu'on y a retrouvés.

En dehors de ces points forts on notera à Tresques la pauvreté des espèces préaugustéennes et notamment l'absence quasi-totale des monnaies de la République romaine.

NOTES

(1) Le lecteur intéressé pourra trouver une analyse détaillée de ces monnaies dans la publication de J. Charmasson, G. Dépeyrot et J.-C. Richard, *Étude des découvertes et de la circulation monétaires dans les vallées de la Cèze et de la Tave (Gard, France), École Antique de Nîmes, no. 15, 1980, p. 133-164.*

(2) Nous remercions de leur collaboration ceux qui, spontanément, nous ont proposé de leur collection : MM V. Brunei, D. Cannaud, J. Clément, D. Gayte, M. Gayte, P. Héraud, Maire de Laudun, J.-P. Joly, R. Lautié, R. Laville, R. Pace, A. Raux, G. Sudres. Il est évident que d'autres découvertes nous sont inconnues. Nous prions les inventeurs de nous signaler leurs trouvailles qui viendront compléter ce premier tableau.

(3) Ce sont : Bagnols-sur-Cèze, La Bastide d'Engras, La Bruguière, Cavillargues, Codolet, Connaux, Fontarèches, Goudargues, Le Pin, Pougnaudorasse, La Roque, Saint-André d'Olérargues, Saint-Gervas., Saint-Laurent la Vernède, Saint-Marcel de Careiret, Saint-Nazaire, Saint-Victor la Coste et Verfeuil.

(4) J. Charmasson, Gaujac (Gard), l'oppidum de Saint-Vincent, les habitats ligures et gaulois, romain et barbare, *notice historique et archéologique*, 48 p.

PROCES EN L'ISLE DU MOULIN DE LA TOUR

(1759 - 1790), OU LE PRIX DE LA CHICANE

par Pierre THIËNARD

Nous jugeons notre système judiciaire lent, paperassier, dispendieux : les archives municipales de Bagnols (1) qui ont recueilli celles de l'hôpital, contiennent les procès, tous fonciers, intentés par les administrateurs; l'un d'eux (liasses B 232 à B 266) a retenu notre attention par le volume de la procédure, par sa durée (trente ans : 1760- 1790) et par son coût pour un litige de bornage et de défense des rives de la Cèze en l'île du Moulin de la Tour : c'est le procès Martial ou Marsial (l'orthographe variant suivant les pièces).

BAGNOLS A L'ÉPOQUE DU PROCES

Vers le milieu du XVIII^e siècle, Bagnols est une petite ville prospère : la guerre des Camisards est oubliée, l'artisanat, l'industrie et le commerce se sont développés, la sériciculture est en expansion. L'agriculture se porte bien malgré les aléas climatiques (inondations, étés trop secs ou hivers trop rigoureux), on note aussi les ravages de bandes de loups en 1774 et la présence de brigands qui commettent de nombreux vols vers 1756. Des travaux d'urbanisme embellissent la ville : des portes sont percées dans les remparts, on construit le nouvel hôpital, le collège,... donc une cité florissante jusqu'aux troubles de la période révolutionnaire.

Durant cette époque, les bagnolais assistent aux démêlés, dignes de Clochemerle, qui opposent le nouveau maire, Monsieur Gentil d'Artiffel aux consuls élus : vexations, mépris pour les conseillers, réprimandes et emprisonnement pour le personnel communal, etc... Le Parlement de Toulouse fut saisi mais le tyranne maire s'imposa durant plus de vingt ans. Un beau sujet pour Antoinette Rivarol alors élève des Joséphites.

L'HOPITAL

L'hôpital Saint-Antoine se trouve au centre de la ville près de la Petite Fontaine, il est dirigé par un recteur (le consul du quartier de la Petite Fontaine) et des administrateurs. Il vit grâce aux revenus des biens provenant de donations : il possède de nombreuses terres, en particulier aux lieux-dits Bazine et l'Hôpital, l'île du Moulin de la Tour, Eyrieux,... Des locaux plus modernes devenant nécessaires dès 1765, on étudia divers projets qui aboutissent à la pose de la première pierre du nouvel établissement sur l'emplacement de l'ancienne citadelle en 1780 et à l'inauguration en 1785 (l'aile côté route de Tresques n'existait pas alors).

DESCRIPTION DES LIEUX LITIGIEUX (DOC. I.)

Au Nord de Bagnols, la Cèze orientée Est-Ouest en amont du pont se dirige en aval vers le Nord-Ouest en amorçant un méandre. Parallèlement au lit mineur on a creusé un canal pour alimenter les moulins. A l'Est du pont entre la Cèze et le canal se trouve une île oblongue «l'isle (2) du Moulin de la Tour» coupée en son milieu du sud au nord par le canal de fuite du moulin et par un canal où est implanté un appareil élévatoire à roue qui sert au sieur Martial à l'alimentation des acqueducs d'irrigation de ses terres sises de part et d'autre du dit canal.

Cette île est partagée entre quatre propriétaires : l'hôpital (sept salmées (3) aux deux extrémités, Martial (six salmées) au centre, Roman (trois salmées) bordant le canal des moulins et Méric (une demie salmée).

Sur le plan géologique, le lit de la Cèze est constitué d'alluvions récentes reposant sur un substrat pliocène. Entre le pont routier et le pont sur la voie ferrée les sondages traversent des limons, des sables et des graviers sur onze à douze mètres, en moyenne, avant d'atteindre le substrat.

UN AGENT PROVOCATEUR : LA CEZE

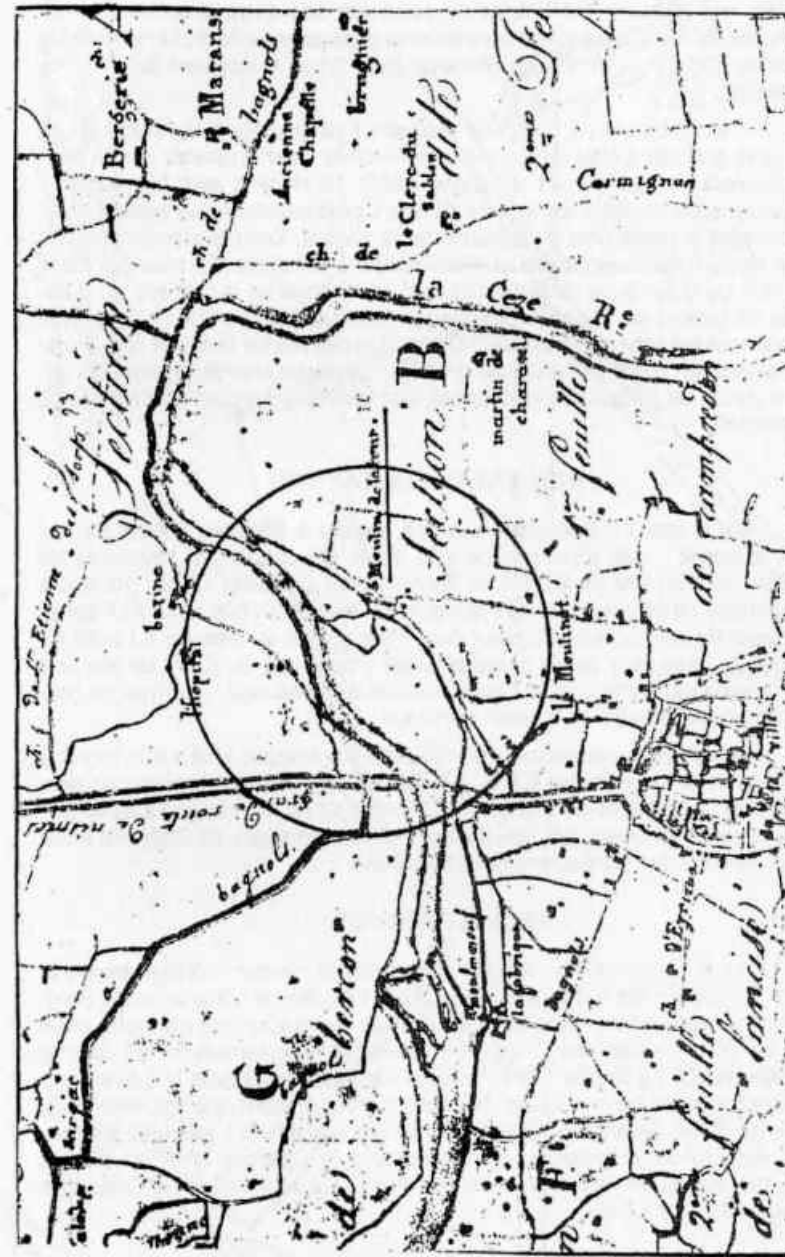
Dans sa thèse sur l'Uzège et les basses vallées de la Cèze et du Gardon, Alfred Chabaud notait : «La géographie humaine paraît imprégnée de l'influence de ces cours d'eau». Sans le régime torrentiel de la Cèze et la situation des terrains en question en bordure d'un méandre, il n'y aurait sans doute pas eu de procès Martial.

Par suite des excès du climat méditerranéen, le régime de la Cèze est caractérisé par son irrégularité : presque à sec en été, elle connaît deux périodes de crues, au printemps et surtout en octobre-novembre «la crue d'automne foudroyante, énorme, dévastatrice» (4). La montée des eaux est brutale (jusqu'à 8-10 mètres en quelques heures) et le flot descend rapidement (14 km/h) par suite de la pente importante et du fort calibrage du lit majeur : le débit peut atteindre 2600 m³/S : tout est détruit sur son passage. Le XVIII^e siècle connaît deux crues particulièrement tragiques à Bagnols : le 18 octobre 1742 et le 29 octobre 1776, sans parler d'autres comme celle de septembre 1772 qui fit de grands dégâts et détruisit le petit pont de Basine. Ce régime explique que le lit de la Cèze soit en constant remaniement par suite de la force du ravinement et de l'importance de l'alluvionnement.

Le façonnement de la rive devient dissymétrique dans les méandres : la rive concave (Basine et l'Hôpital) sapée par la rivière s'oppose à la rive convexe (Isle du Moulin de la Tour) où s'accumulent les alluvions.

LE PROCES MARTIAL

De tous temps les creusements et alluvionnements des cours d'eau qui aménagent leur lit et l'anarchie des travaux de défense des rives ont en-



Doc. 1.
Extrait du tableau d'assemblage du cadastre de la commune de Bagnols, du 3 juin 1827. On remarquera à l'est du pont, l'île du Moulin de la Tour coupée par deux canaux, et sur la rive nord le lieu-dit l'Hôpital. Le méandre décrit par la rivière est ici bien visible.

traîné de nombreuses procédures entre voisins. De même les limites des parcelles ont souvent été l'objet de contestations entre propriétaires mitoyens car la terre a toujours constitué la base essentielle de la richesse individuelle. Ces deux motifs de chicanes sans fin se retrouvent dans le procès Martial.

Les Recteurs de l'Hôpital accusent François Martial, négociant en soie, puis son fils Louis de «diverses tentatives pour empiéter sur le bien des pauvres», ce qui paraît un motif noble. Ils signent avec lui plusieurs transactions pour régler les limites de leurs possessions respectives et fixer les ouvrages à construire en bordure de la rivière. Ensuite pendant trente ans ce ne sont qu'assignations et réassignations devant la Maîtrise des Eaux et Forêts de Villeneuve de Berg, tribunal compétent en la matière, puis devant le Parlement de Toulouse, et chaque fois aux frais de l'hôpital puisque les sentences lui sont défavorables. On peut se demander le motif réel d'une telle pugnacité : sous prétexte de protéger quelques ares de graviers les administrateurs de l'hôpital ont dépensé une véritable fortune en procédures et expertises.

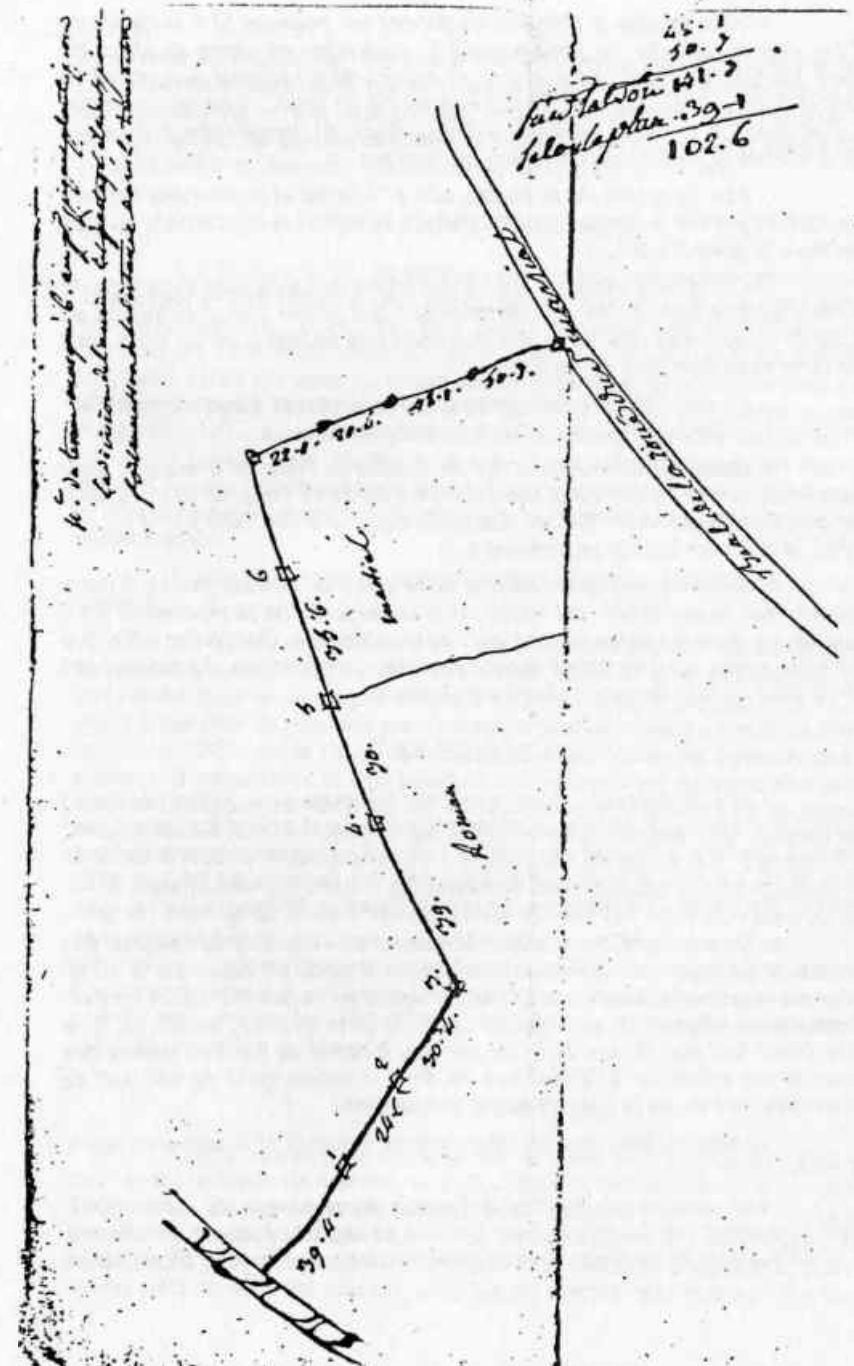
PREMIERE DÉLIMITATION

Le 8 mai 1759 le sieur Latuille, expert à Bagnols, délivre l'attestation suivante : «Je soussigné certifie avoir été requis par Messieurs les Recteurs de l'hôpital de la ville de Bagnols pour procéder et être présent à la plantation de plusieurs termes qui doivent diviser les biens du dit hôpital et du sieur Roman du Moulin Neuf dans l'isle qui est au dessous du pont de la rivière de Cèze, et y ayant procédé avons trouvé que du point de vue pris entre la seconde arche,, (suit l'énumération des mesures)... Le tout en présence des sieurs Martial et Roman parties.»

A l'attestation est joint le seul plan (ou croquis levé sur le terrain) subsistant dans les archives (Doc. 2.). Ce bornage fixe les limites des possessions de l'hôpital et de Roman, de Roman et de Martial, elles ne seront jamais remises en cause, les limites des terrains contigus de l'hôpital et de Martial ne sont que partiellement déterminées.

PREMIER PROCES

Le 5 janvier 1761, Martial porte plainte, contre l'hôpital devant le Maître Particulier de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Villeneuve de Berg. Les administrateurs de l'hôpital reçoivent de leur expert un mémoire pour servir au commissaire pour l'enquête, un cahier d'information est déposé le 14 janvier. Le 24 février 1761, l'avocat des Recteurs dépose la «dénonce» mais la procédure tourne court, les deux parties signent une transaction le 10 février 1761 devant Me Constant, notaire à Bagnols : «de leur gré mutuelle stipulation et acceptation intervenant, les parties ont convenu et arrêté par forme de transaction ce qui suit ...», suivent huit articles que l'on peut résumer ainsi :



// sera loisible à l'hôpital de donner un nouveau Ht à la rivière de Cèze depuis la sortie du pont jusqu'à la réparation en pierre et pieux du sieur Martial, ce canal fait aux frais et dépens du dit hôpital sera creusé en droite ligne... il sera agrandi à seize cannes (5) de large... il ne sera pratiqué sur le fond de l'hôpital formant la rive vis à vis, au Septentrion, ny dans le lit actuel de la rivière, aucune digue ou ouvrage...»

- <(Le lit actuel de la rivière, entre l'hôpital et le sieur Martial sera partagé et permis à chacun de brocher (6) la moitié le concernant lorsque les eaux le permettront...»

- ((Il ne sera déraciné aucun des arbres qui sont dans la rive droite ni fait aucune démolition ny défrichement qui puisse porter préjudice au bord et rivage mais que les arbres pourront être coupés à un ou deux pans de terre et en bon père de famille.»

- Le sieur Martial fera détruire incessamment à commencer d'aujourd'hui la réparation qu'il a nouvellement construit...»

- Dans la trouée il sera fait au dépens de l'hôpital une digue pour empêcher que la rivière ne pénètre dans les fonds de l'hôpital et de là dans les possessions du sieur Martial. Laquelle digue une fois faite par le dit hôpital, le dit sieur Martial en tretiendra... »

- «Finalement que l'hôpital fera arracher incessamment, à commencer dès aujourd'hui les treize derniers piquets de la réparation à laquelle on travaille actuellement sur l'autre côté de la dite rivière afin que les eaux aient un plus grand espace lors des inondations. Et moyennant ce de plus est une fin aux instances engagées. »

L'APAISEMENT

Cette transaction, bien que plus coûteuse pour l'hôpital, paraît équilibrée: elle exige des concessions réciproques et oblige les deux adversaires à prendre à l'avenir des précautions qui préserveront les intérêts de l'un et de l'autre. A la «requête d'appelé» des recteurs du 24 juin 1761, Martial répond le 17 septembre par une déclaration en leur faveur :

((Le soussigné certifie que Messieurs les Recteurs de l'hôpital ont rempli le 5e article de la transaction que nous passions ensemble le 10 février de la présente année concernant le nouveau Ht que Messieurs les Recteurs doivent donner à la rivière de Cèze, en sorte que moyennant ce, il ne sera point fait aucune poursuite, de part n'y d'autre, au sujet du procès que nous avons ensemble à Villeneuve de Berg à moins qu'il ne soit fait de nouvelles œuvres, de la part d'aucune des parties.»

Il semble donc que les-litiges soient terminés, d'autant plus que le 17 août 1764

(des parties pour éviter à l'avenir toute espèce de contestation firent procéder par les sieurs Jean Latuille et Jacques Armand, géomètres, à la plantation de plusieurs termes pour diviser les propriétés d'un chacun

et en fixer les limites...» On prend même la précaution de ((s'appuyer sur des confronts immuables car le premier terme pourrait être emporté par les inondations...» Les graviers sont, eux aussi, divisés : pour partager un certain terrain ou gravier, délaissé par la rivière de la Cèze il fut planté cinq piquets visant au levant». L'accalmie va durer près de dix ans.

1773 : ANNÉE CHARNIERE

Le 16 avril 1773, les recteurs ((ayant fait commencer de nouvelles entreprises le sieur Martial leur aurait fait signifier un acte expositif contenant protestation ...)» En mai tout paraît s'apaiser : les bornes en pierre plantées en 1764 sont toujours visibles mais les piquets destinés à diviser le gravier ((sont couverts de limon depuis longtemps de sorte que personne ne reconnaît plus l'endroit où ils furent plantés». Aussi (des parties voulant éviter litige et procès entre elles ont amiablement convenu de planter de nouvelles bornes pour diviser le terrain, à cet effet les sieurs Recteurs et Marsial auraient unanimement nommé verbalement les sieurs Jean Latuille et Pierre Genoux, experts à Bagnols pour procéder à la plantation de nouvelles bornes).

Planter quelques piquets n'est pas une mince affaire pour les deux experts :

(de 16 du courant mois de may ils se sont transportés sur les lieux contentieux avec Messieurs les Recteurs de l'hôpital et le sieur Martial qui ont donné tous les renseignements qu'ils ont trouvé à propos.» Le 17 les experts «se sont de nouveau transportés sur les lieux ayant en main la transaction de 1761, après l'avoir lue et relue et fait toutes les observations et opérations nécessaires ils ont convenu des endroits où devaient être plantées les nouvelles bornes». Le 18 ils «allèrent sur le local où ils trouvèrent plusieurs ouvriers commis par les Recteurs et le nommé Rey commis par le sieur Martial... Il fut planté cinq gros pieux de bois sapin, d'environ 15 à 16 pans (5) de longueur... le dernier et deux piquets supplémentaires le long du béai de fuite de la roue du sieur Martial qui avait sept pans de largeur dans le bas-fond où découlaient les eaux.» Le 20 ils rédigent en double original le «rapport auquel nous avons procédé avec tout l'attention et l'exactitude possible.» Quatre jours dont un avec plusieurs ouvriers pour planter sept piquets sur 150 mètres : que diraient les géomètres contemporains de ce rythme de travail !

REPRISE DES PROCES

Malgré cet acte, la situation ne fait que s'envenimer. Un maçon, qui répare la digue de Martial, voit d'autres maçons faire des travaux pour l'hôpital sur l'autre rive et planter des pieux. Les sieurs Gentil et Chaumette coupent «une douzaine de saules à un ou deux pieds sur terre le long du canal de la roue des jardins de Martial» : les Recteurs prétendent que ces saules sont au-delà des piquets. Le 26 août, Martial demande aux Recteurs

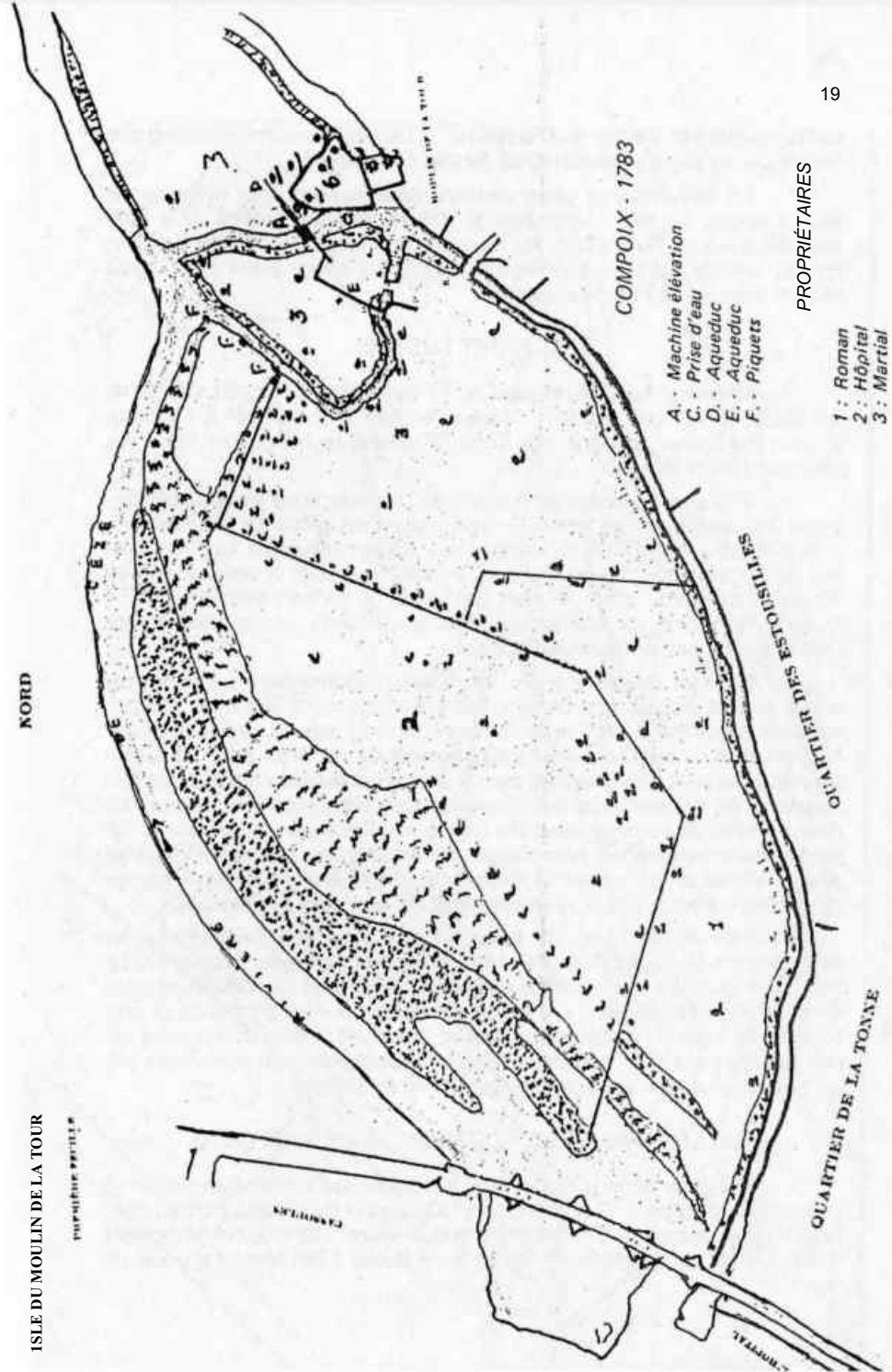
de remplir les obligations par eux contractées dans la transaction, de démolir les chaussées qu'ils ont pratiqué et de remettre les choses au même état qu'elles étaient à van t. »

Les Recteurs font procéder à une information par un expert et recueillent les dépositions des témoins contre Martial. Simultanément, ils confortent la position de l'hôpital sur la rive nord par un échange de terre avec le sieur Roussel, chevalier de l'ordre du Roy, subdélégué de l'intendance du Languedoc. Un acte du 16 septembre 1773 expose les motifs : (d'hôpital possède au bout du pont de Bagnols un domaine considérable, bordé au midi par la rivière de Cèze. Cette rivière ravage depuis longtemps le terrain de l'hôpital que les administrateurs cherchent à conserver par des réparations sur le bord de la rivière mais l'hôpital ne peut faire ce qui convient pour conserver son terrain car le sieur Roussel possède une pièce de terre de 1 salmée 4 boisseaux au bord de la rivière. L'hôpital n'aura la garantie des ravages des eaux qu'au tant que la possession du dit sieur Roussel lui appartiendra afin d'y former des réparations défensives.) En échange, l'hôpital offre une pièce de terre prise dans son domaine des Eyrieux, l'échange devient effectif le 16 octobre 1773.

UNE LENTE PROCÉDURE

La procédure va «traîner» une quinzaine d'années avant d'aboutir à la sentence, aussi nous passons sous silence nombre d'enquêtes, de procès-verbaux, etc... sans intérêt pour le lecteur. En 1774, le 12 juillet, les Recteurs reçoivent un inventaire sommaire contre Martial et le 14 septembre ils introduisent une requête à la Maîtrise des Eaux et Forêts de Villeneuve de Berg. Il faut attendre 1778 pour que soit nommé pour procéder «à l'enquête et contraire enquête, M. Jean Baptiste Landrau, garde-marteau, commissaire député par le siège de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts».

Il y eut alors une grande activité dans le monde judiciaire local : citations des témoins par huissier, exploits pour la présentation des documents, pour des demandes d'ajournement et des contestations de témoignages (l'un des témoins de l'hôpital avait une dette envers cet établissement). Le dossier de l'hôpital ne contenait pas moins de cinquante lettres ou ((cayers d'informations» côtés ! Du 6 au 15 avril 1778 Landrau reçut les dépositions de vingt-trois témoins et rédigea son rapport d'enquête. Le procès-verbal de Landrau est contesté. Le 2 mai 1780, la Maîtrise des Eaux et Forêts ((ordonne, que par de nouveaux experts dont les parties conviendront, ou qui à défaut seront pris et nommés d'office, 71 sera procédé dans le délai d'un mois, aux frais avancés par les dits sieurs Recteurs et administrateurs, sauf à répéter s'il y a lieu : à une nouvelle vérification des lieux contentieux et à la levée d'un plan figuratif d'eux, lesquels experts seront tenus de faire Implication sur les plans des transactions passées en 1761 et 1764.» Ils doivent vérifier douze points : les termes, les variations du lit de la Cèze, la nature des diverses réparations, l'emplacement des



saules coupés par Gentil et Chaumette,... La mission donnée aux experts couvre quatre pages manuscrites au format commercial.

En exécution de cette sentence deux experts sont nommés : le sieur François Lustron, Architecte de Viviers, expert-géomètre de la Maîtrise des Eaux et Forêts pour les Recteurs de l'hôpital et le sieur François Roulx, notaire royal et commissaire des droits seigneuriaux pour Louis Martial, héritier de François Martial.

LE RAPPORT LUSTRON

Monsieur Lustron se rend le 11 septembre à Bagnols distant de six lieues (8) de son domicile, Viviers, et loge à Bourgneuf à l'auberge Vignon qui a pour enseigne «La Croix Blanche». Le même jour arrive son coexpert Maître Roulx.

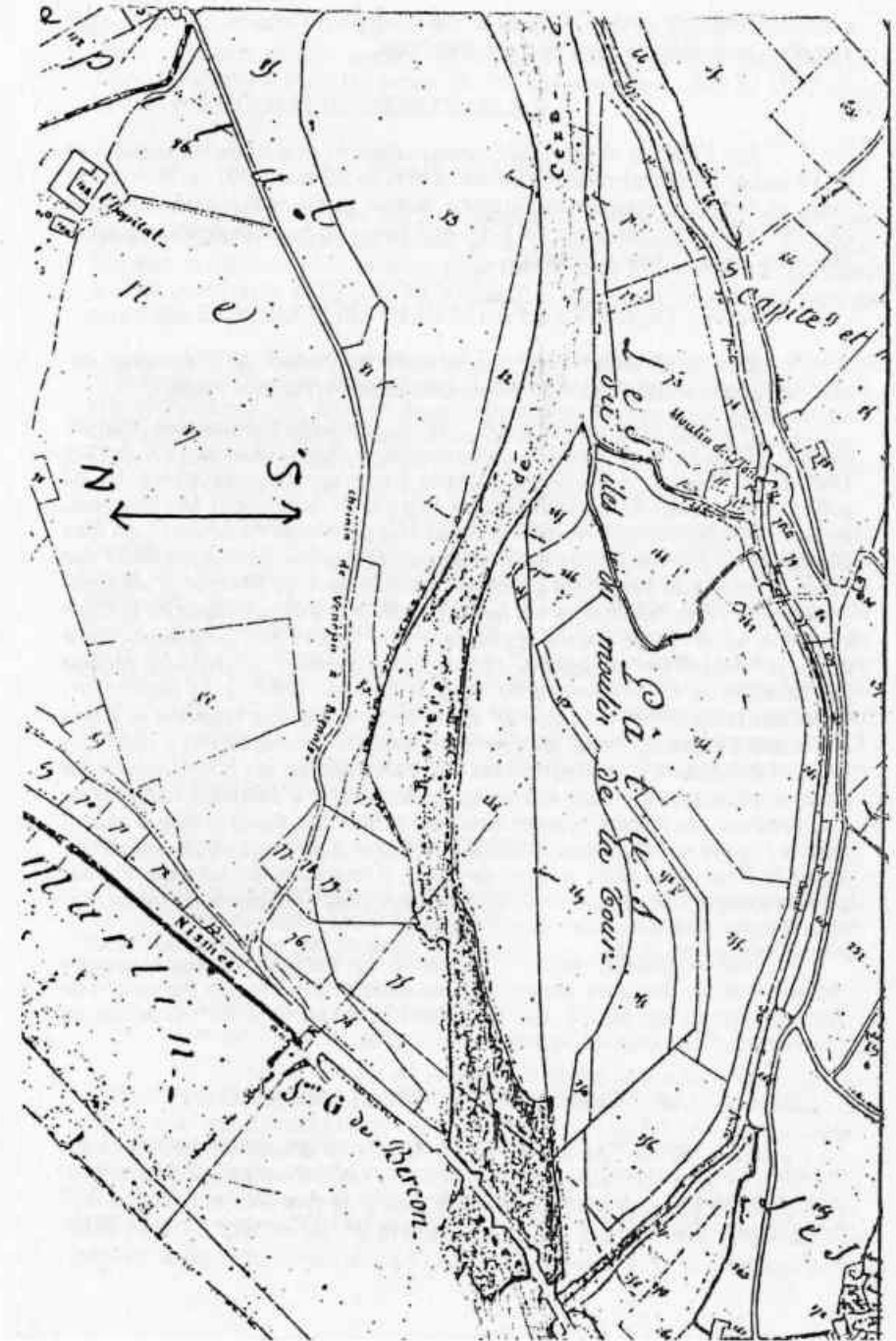
L'emploi du temps est très chargé : transports sur les lieux contentieux, interrogatoire des témoins, consultation des pièces de la procédure, ... le dimanche, après l'office, il rédige son rapport personnel. Lustron n'est pas seul à travailler : l'huissier Silhol transmet exploits et assignations. Le 18 septembre pour lever le plan des lieux, de concert avec Me Roulx, Lustron est assisté par Malignon et Evesque, experts, par un valet consulaire et par un porte-chaîne de l'hôpital..

Résultat de son travail : deux cent soixante-deux pages manuscrites, format 21x30, sans compter les plans, cela lui a demandé «nonant deux journées» dont il nous donne le détail : *à savoir une journée pour la prestation du serment, vingt-trois journées sur les lieux pour les opérations locales plus onze journées pour finir nos opérations locales et assister messieurs les arbitres, plus trois journées pour un voyage à Villeneuve de Berg à l'effet de conférer avec Me Roulx notre coexpert sur les divers objets de notre commission, plus cinquante deux journées de cabinet employé pour le dressé et mis au net du présent rapport et deux journées de voyage sur les lieux. Fait et clos le vingtième avril mil sept cens huitante un. »*

Plus de trois mois de travail et quel résultat ! Évidemment, les deux experts ne s'accordent pas : «*Me Roulx notre coexpert n'a pas cru devoir nous instruire des motifs qui l'avaient déterminé...*», «*nous ignorons sur que! fend Me Roulx a cru devoir prolonger...*» et à propos de la profondeur de l'eau à l'extrémité du gravier «*cette prétention outrée nous paraît révoltante...*» alors que «*le contraire est lumineusement démontré*» par lui Lustron, bien sûr et pour l'hôpital dont il est l'expert.

BALLET D'EXPERTS ET DÉBAUCHE DE RAPPORTS

Les deux experts étant d'avis contraire, qu'à cela ne tienne on va en nommer d'autres : 17 septembre 1783 rapport de l'expert Fontaniés, 3 juillet 1784 rapport de l'expert Peyrolon, 9 mars 1785 rapport de l'expert Roux. L'imprimerie monte en ligne : le 16 février 1785 Martial produit un



mémoire imprimé et en 1786 sort le mémoire pour l'hôpital contre Martial «en deux exemplaires dont l'un est imprimé».

LA SENTENCE

En 1786, le 9 juin, les Recteurs signent une nouvelle requête et le 14 juillet ils déposent leur dossier. Enfin le 26 mai 1787 le Maître des Eaux et Forêts prononce sa sentence, donne tort aux Recteurs, ordonne l'exécution des transactions de 1761 et 1764, «les brochés pratiqués sur la rive nord doivent être arrachés»...

APPEL DEVANT LE PARLEMENT DE TOULOUSE (9)

Dès le 10 juillet 1787, les recteurs font appel de la sentence devant le Parlement de Toulouse qui rend la justice en dernier ressort.

Pour occuper le temps en 1788 ils consultent un avocat, puis en février 1789 ils font instruire une procédure pour clausion (10) contre Martial et Théron, le 6 juin ils joignent Barne aux deux premiers. Le 23 juillet 1789 (Bagnols ignorait encore la prise de la Bastille) Me Mazoyer, avocat de l'hôpital, adresse une nouvelle «requette» au Parlement : «A Nos Seigneurs du Parlement, Commissaires aux Requettes au département des Eaux et F prêts au Souverain supplient humblement les Recteur et administrateurs de l'hôpital de Bagnols qu'au procès qu'ils ont pendant en ta Cour contre le sieur Louis Martial H plaira à Vos Grâces Nos Seigneurs disant droit sur l'appel des suppliants, cassant ou réformant la sentence rendue par la Maîtrise de Villeneuve de Berg le 26 May 1787...» Ils demandent l'application du plan de Lustron «sans avoir égard aux rapports et plans des sieurs Levesque, Roulx et Peyrolon, experts et tiers expert», que Martial soit condamné à la «restitution des arbres coupés sur la rive gauche du canal d'arrosage», «à abandonner les terrains qu'il a usurpés à l'hôpital du troisième au cinquième piquet avec restitution des fruits à dire d'expert depuis l'indue occupation», à combler le canal d'arrosage et celui du Moulin de la Tour et rétablir le tracé de 1761, il faut nommer les experts pour planter cinq bornes en pierre à l'emplacement des piquets de la transaction de 1764 et condamner Martial aux dépens.

Les expertises, rapports, descentes sur les lieux auraient donc pu reprendre si les Recteurs avaient obtenu satisfaction, mais le Parlement de Toulouse ne rendit jamais son arrêt car il fut supprimé par un décret de l'Assemblée Constituante, le 7 septembre 1790.

LA PÉRIODE POST-RÉVOLUTIONNAIRE

Dès 1802, l'hôpital fut dirigé par les religieuses de Nevers et administré par un conseil de cinq personnes. Les adversaires seront définitivement séparés par le talus d'accès au viaduc de la voie ferrée Nîmes-Le Teil ouverte au trafic en 1880 : le plan parcellaire de 1871 conservé par la SNCF

porte à l'ouest de cet ouvrage «Hôpital de Bagnols» et à l'est «Martial Louis et Jenny». Puis les terres seront vendues : en 1880 et 1913 pour Martial et en 1834 et 1920 pour l'hôpital.

COUT DU PROCES

Il existe un «état des frais exposés par Messieurs les Recteurs de l'hôpital dans le procès qu'ils ont eu à soutenir contre le sieur Martial». Cet état dressé de 1773 (4 livres pour Gentil pour 4 journées d'expertises) à 1785, sans citer 1776 à 1779, s'élève à 9 012 livres 17 sols 8 de frais de procédure.

Les experts demandaient 12 livres par jour hors de leur domicile et 9 livres par jour en leur cabinet. Lors de chaque expertise l'hôpital versait 10 livres par jour à un ou deux experts pour «assisteraux vérifications», chaque témoin ou ouvrier était dédommagé une livre par jour. Une consultation d'avocat (Aldebert Deidier en mars 1788) a coûté 504 livres et l'impression du mémoire de 1785 est revenue à 343 livres.

Si l'on rajoute à l'état des frais tous les autres ordres de paiement donnés au trésorier de l'hôpital à ce sujet, on arrive à 14 235 livres. Si l'on pense aux bornages de 1759 et 1773, aux transactions de 1761 et 1764, on peut, sans risque, arrondir la somme à 17 000 livres. Ces frais, au prix moyen de 3 livres le barreau (2,5 litres) de vin correspondent à 100 hectolitres de vin par an pendant trente ans. Plus que n'auraient pu en produire les terres de l'hôpital en l'isle du Moulin de la Tour si elles avaient été plantées en vigne. Et ce sans compter les travaux de défense des rives faits et défaits inutilement. En francs actuels on peut estimer les dépenses entre 1 et 1,5 millions. Les dépenses de Martial (avocats, mémoires) non remboursées par l'hôpital sont inconnues.

CONCLUSION

Ainsi pendant trente ans, des milliers de pages ont été écrites, de nombreux plans levés, experts et avocats se sont succédés sans résultat. Est-ce un exemple de ténacité, ou ne faut-il pas se demander comme Boileau dans le Lutrin :

< Quelle ardeur de vengeance
«De ces hommes rompit l'intelligence ?»

Le proverbe dit qu'un mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur procès, car on a souvent vu les frais d'une procédure surpasser du centuple le montant du litige : tel le cas, cité par les Chroniques du Palais, de ces deux normands qui, pour une charretée de foin de 15 livres 6 sous dépensèrent chacun 6 500 livres en procédure. Les dépenses des Recteurs sont du même ordre et sans contrepartie : elles ne leur étaient pas personnelles mais imputées sur «le bien des pauvres». «Mettez ce qu'il en coûte à plaider aujourd'hui» disait La Fontaine, les seules actions valables furent

les bornages et transactions amiables. A eux seuls, les frais de procédure à la charge de l'hôpital pour 12 saules revendiqués et un prétendu empiètement sur une longueur de 24 cannes et quelques pans (soit 50 mètres), mettent le saule à 25 000 F. l'un et le mètre carré de gravier à 4 000 F. ce qui aurait été cher payé même si l'on avait gagné son procès. Mais au-delà du coût et des pièces d'archives, ce sont les passions et les comportements sociaux d'une petite ville rurale du XVIII^e siècle qui revivent.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(1) Nous remercions Mme Monique Certiat, archiviste de la ville de Bagnols et membre du comité de rédaction de Rhodanie, de son accueil et d'avoir mis à notre disposition les archives de l'hôpital.

(2) Nous respectons l'orthographe des textes cités.

(3) Salmée : ancienne mesure de surface correspondant à 6 319 ca 52 correspondant à 1 600 cannes carrées (sous multiples : eyminés, pognadières, leydières). En contenance la salmée languedocienne valait 2 hectolitres (J. Bonnaud : «La vie à Bagnols sous la seconde république», à Bagnols la salmée valait 198 litres.

(4) M. Pardé «Le régime du Rhône» 1925.

(5) Canne : mesure de longueur valant environ 2 mètres, à Bagnols 1,987 m.

(6) Brocher : enfoncer des pieux pour stabiliser les alluvions.

(7) Pan : mesure de longueur, 1/8 de la canne, environ 0,25 m.

(8) Lieue : 4,445 km.

(9) Parlement de Toulouse : institué par Philippe le Bel par l'ordonnance du 23 mars 1302 qui séparait la justice de l'administration du Royaume et sédentarisait le Parlement de Paris, supprimé en 1771 avec les autres parlements par Louis XV sur le conseil du Chancelier Maupeou, rétabli par Louis XVI en 1774, supprimé définitivement par le décret du 7 septembre 1790 de l'Assemblée Constituante.

(10) Clausion : enclavement.

LE GLAND DANS L'ECONOMIE MÉRIDIONALE D'AUTREFOIS

par Gabriel ROBERT

Pour rétablir le contact désormais perdu avec la nature et s'enivrer en famille d'air pur et de calme sylvestre, le promeneur du dimanche s'égare volontiers dans nos bois.

En portant ses pas à travers les taillis, il foule aux pieds, sans même les voir, les glands qui tapissent le sol sous le chêne, l'yeuse ou l'agarrus (1).

Car de nos jours, seuls les oiseaux, les écureuils, les sangliers, ou les insectes s'intéressent à cette provende dispensée par la nature généreuse. Mis à part peut-être quelques pâtres qui savent encore conduire leur troupeau sur le chemin de la glandée.

Si, au XX^e siècle en France, l'homme ignore superbement le fruit du chêne, il n'en fut pas toujours ainsi.

C'est ce que nous voudrions essayer de rappeler par les quelques lignes qui vont suivre.

On peut lire dans le dictionnaire de cuisine de Joseph Faure (2), au mot Chêne :

«Les Anciens donnaient le nom de *Quercus* à l'arbre qu'ils consacrèrent au Maître des Dieux. Le gland de chêne fut l'aliment des Égyptiens et des peuples nomades avant les céréales.

Et le Larousse Gastronomique confirme à peu près :

«Gland : Fruit du chêne. Certaines espèces sont comestibles et auraient servi de nourriture aux hommes en Asie avant qu'ils connussent les céréales.»

Peut-on s'étonner que l'homme de ces lointaines époques ait défié l'Arbre qui l'avait nourri de ses fruits ?

Dans le monde hellénique, le chêne de Dodone était dédié à Zeus, et Hérodote raconte qu'on venait de tous les points de la Grèce consulter l'oracle de cet arbre dont le murmure des feuilles dans le vent était considéré comme la parole du maître de l'Olympe.

Les Gaulois, qui précisément étaient venus d'Asie, adoraient *Robur*, le chêne-dieu, et Pline VAncien écrit (3) :

«C'est dans les bois de chênes que les druides ont leurs sanctuaires et ils n'accomplissent aucun rite sacré sans feuilles de chêne . Ils croient que la présence du gui révèle celle du dieu sur l'arbre qui le porte.»

Cependant, si le gland a pu être une nourriture essentielle pour les peuplades primitives, on peut penser qu'il fut longtemps encore pour l'homme errant dans les bois, un moyen de survie.

En effet, les invasions, les guerres, l'intolérance religieuse ont souvent poussé les populations menacées à se cacher au cœur des forêts. Et là, pendant que durait la tourmente, il fallait bien vivre de ce que l'on trouvait.

Éternelle victime des disettes et des famines endémiques (4), le peuple ne laissait pas perdre le fruit du chêne. Aussi, le moment venu, se rendait-il allègrement au glandage. Mis en réserve, le gland servait généralement à l'engraissement des porcs. Mais, si une disette des grains survenait, on pouvait puiser dans cette réserve pour apaiser sa faim.

Les auteurs ne manquent pas qui mentionnent l'utilisation du gland pendant les famines, ainsi Gamon, un bourgeois d'Annonay, cité par Leroy-Ladurie (6) :

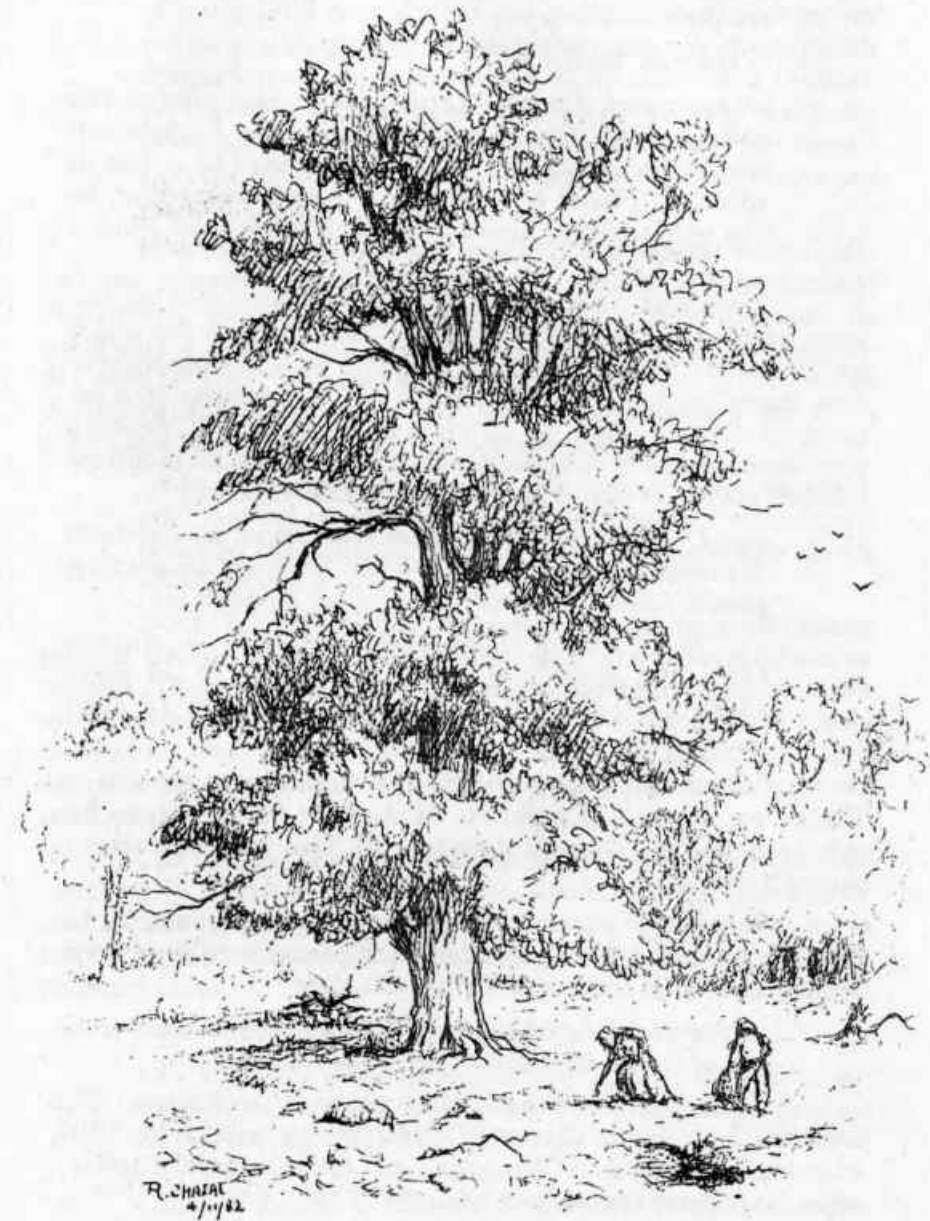
1585-1586 :

«En Vivarais, les gens de la campagne obligés de se nourrir de glands de chêne. , de racines de fougère, de marc et de pépins de raisin. séchés au four et qu'ils faisaient moudre pour en faire du pain, aussi bien que de l'écorce de pin et des autres arbres, coquilles de noix et d'amandes, de vieux tuiles et de briques (5), mêlés avec quelques poignées de farine d'orge, d'avoine et de son.»

Georges Mongrédieu cite deux lettres du gouverneur du Dauphiné (6) au Contrôleur Général :

- l'une en 1663 :

«On m'a assuré en quelques endroits où la neige et la rigueur de l'hiver ont fait mourir les blés, que les paysans faisaient moudre les coquilles de noix avec du gland et



Le glandage autrefois

*«du blé noir ou un peu d'avoine et de seigle pour en faire
«du pain.»*

- l'autre en 1675 :

*«Il est assuré, Monsieur, et je vous en parle pour en être
«bien informé, que la plus grande partie des habitants
«de la dite province n'ont vécu pendant l'hiver que de
«pain, de glands et de racines et que présentement, on
«les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres.»*

Jusqu'à la Révolution, les terres appartenait en majeure partie à la noblesse et au clergé. Le ramassage des glands sur les terres d'autrui constituait un délit. Aussi une réglementation, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps s'était imposée par l'usage. Dans un intéressant travail de J-C. Masanelli paru récemment (7) nous puiserons deux citations qui montrent l'intérêt porté aux glands par les populations rurales :

- p. 23... *Moyennant certaines redevances, les habitants disposent selon les cas de droits particuliers (dépaissance, glandée) sans cesse contestés et remis en question.*

- p. 25... *Clément Mathon pourra prendre les Auzines (8) et les glands nécessaires à l'élevage de ses porcs contre paiement annuel à la Saint-André de 18 livres tournois.*

On sait que l'hiver de 1709 fut terriblement ressenti en France par toute la population. Madame de Maintenon en fut réduite à manger du pain d'avoine (9). Que mangeait alors le pauvre paysan ?

Nous ne voudrions pas citer le texte trop connu de La Bruyère sur les paysans, cependant, une phrase tirée de ce texte semble trouver ici tout naturellement sa place :

*«Ils se retirent (les paysans) la nuit dans des tanières où
«ils vivent de pain noir, d'eau et de racines.»*

Voilà pour l'ordinaire. Mais, pendant les épreuves d'un dur hiver ? - Valentin Jamerey-Duval (10) qui traversa, en 1709, «Les plaines arides de la Champagne...» - «cette sinistre contrée», selon ses propres expressions, nous dit :

*«Je la traversais le plus rapidement qu'il me fut possible,
«n'ayant pour tout aliment que quelques fruits champêtres
«et un peu de pain de chènevis que j'achetais et que j'avais
«beaucoup de peine à trouver. Cette nourriture brûlante
«et corrosive destinée seulement à repaître les plus vils ani-
«maux, émoussa mes forces, altéra la bonté de mon tempé-
«rament et me causa des infirmités dont j'ai longtemps res-
«senti les effets.»*

Heureux donc ceux qui, habitant des régions moins défavorisées, pouvaient disposer de quelques glands. A Saint-Laurent des Arbres, nonobstant les contrats verbaux qui se passaient de particulier à particulier, la collectivité bénéficiait du droit de glandée dans les bois communaux, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal du conseil politique de cette cité daté du 24 octobre 1728. Il y a donc deux siècles et demi, et qui débute ainsi :

*«Auquel conseil a été exposé que de tout temps immémo-
«rial l'on est en coutume au présent lieu de donner laper-
«mission le lendemain de la Toussaint de cueillir les glands
«qui sont aux bois de la Communauté.»*

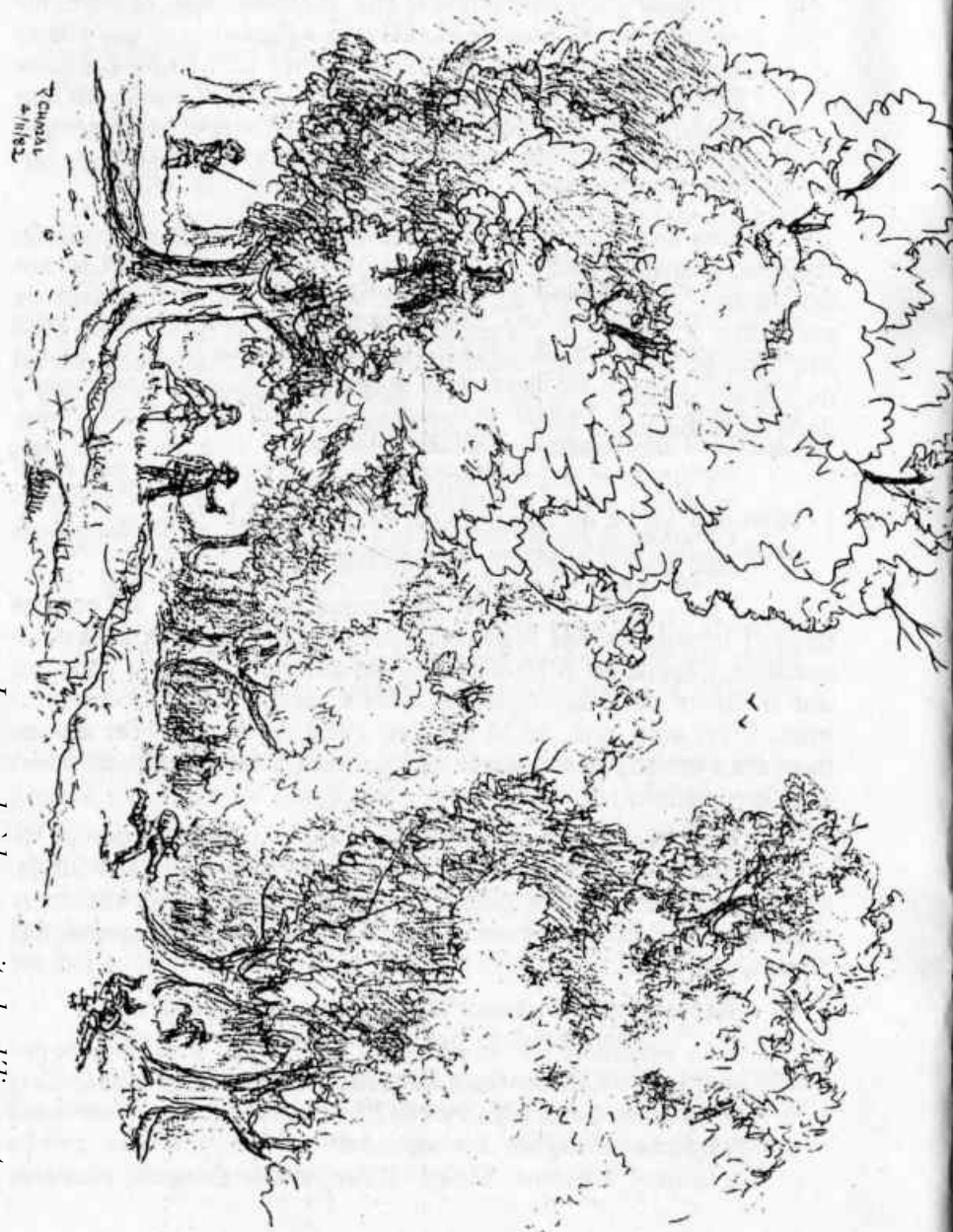
Donc, le 2 novembre de chaque année, tout un chacun pouvait tranquillement faire provision de glands dans les bois communaux. Cependant il arrivait que des accapareurs, pour s'assurer une meilleure part, devançaient la date prévue par le droit coutumier. C'est ainsi que, le 24 octobre 1728, enfreignant les usages, des gens s'étaient rendus dans les bois pour y faire cueillette avant tout le monde.

Une bande s'était constituée inopinément. Le départ de cette troupe n'était pas, on s'en doute, passé inaperçu. Les consuls, avertis peut-être par des jaloux, se rendirent dans les bois sur la trace des délinquants, s'étant fait au préalable accompagné par plusieurs témoins.

Reprenons maintenant la suite du procès-verbal :

*«Au préjudice de ce, plusieurs hauts (11) y ont été, ce qui
«obligea M.M. les Consuls assistés de plusieurs particuliers
«d'y aller pour pignorer (12) ceux qui y seront et nous
«aurions trouvé les nommés :*

«Jacques Laurent, Simon Fabre, Pierre Sarrasin, François



«Courtil, François et Louis Laurent fils à Jean, Biais
«Bompart, Jean Chambon rentier de Air. Pascal, Jacques
«Cliaulandy, Laurent Alanse, La femme de François Pel-
«legrin (13)

«& à partir desquels les susdits consuls ôtèrent cinq sacs
«et deux petits sachets dans lesquels il y avait environ
«sept eyminés (14) de glands les autres particuliers
«s'étant évadés n'ayant pu les atteindre requérant le
«Conseil de délibérer sy l'on fera vendre les susdits glands
«et les sacs et sy l'on poursuivra tous les autres en jus-
«tice pour les faire condamner en une amende pour leurs
«entreprises.»

Après discussion, le Conseil décide de mettre en vente le jour même les glands confisqués. Il sera retenu trente sols sur l'argent de cette vente pour la peine des consuls et celle de leurs assistants. Une information sera ouverte à l'encontre de ceux que l'on n'a pu atteindre.

En outre, le Conseil nomme les consuls : «procureurs ir-révocables» pour la poursuite en justice : tant ceux à qui l'on a pris les glands que les autres.

Ainsi, à travers les passages extraits de ce procès-verbal, nous pouvons sentir l'importance donnée au glandage par les ruraux au XVIIIe siècle. Les manquements aux usages étaient sanctionnés sévèrement.

Les événements que nous venons d'exposer eurent lieu 60 ans avant la Révolution de 1789.

Or Félix Gras, un auteur qu'on ne lit guère aujourd'hui, a su dépeindre de façon saisissante la misère des pauvres paysans du Comtat au moment même où prenait naissance la Révolution. Nous ne saurions résister au plaisir d'extraire pour ceux qui ne le connaissent pas, ce passage des *Rouges du Alidi* (15) dans lequel Pascal, le principal personnage de ce livre, évoque son enfance misérable :

«Aloi qui vous parle à Pâge de douze ans je n'avais vu ni
«pétrin, ni panetière, ni jarre ni tonneau dans la cabanne
«de la Cardî où nous logeait le marquis Embrun parce
«que mon père ramassait à mi-fruits les glands des chênes.

«J'avais quinze ans, au moins, quand je mangeais ma première soupe au lard rance trempée avec du pain frais. A la cabanne on ne pétrissait qu'une fois l'an. Ce jour-là, mon père et ma mère descendaient au village et pétrissaient avec le son toute la farine et te de seigle de fèves et de glands que nous avions récoltés dans le courant de l'année.»

La cueillette, des glands s'est pratiquée longtemps encore après la Révolution de 1789.

Encore après la guerre de 1914/1918, nous avons pu voir, sporadiquement il est vrai, de vieilles personnes se rendre au glandage pour assurer la nourriture des porcs.

Cependant il ne faut pas croire que le gland ait été définitivement abandonné en tant que nourriture pour l'homme; qu'on nous permette de faire encore référence au *Dictionnaire de Faure*, cité plus haut :

«Le gland doux, écrasé, concassé, délayé et cuit constitue une galette nourrissante qui engraisse et sert de prophylactique de certaines maladies. C'est un précieux condiment qui peut servir de succédané au café sans en avoir le principe excitant.»

«Son usage sous forme de pâtisserie de pain devrait être vulgarisé dans l'intérêt même de la santé publique.»

«On tire du gland une eau de vie analogue à celle du marron d'Inde.»

Revenons maintenant au *Larousse Gastronomique* :

«En certains pays, en Espagne par exemple, on coqsomme les glands de certains chênes crus ou torréfiés.»

A cela nous ajouterons le témoignage d'un de nos amis portugais, qui réside en France depuis quelques années seulement. Ce dernier nous a affirmé que dans son pays, de nos jours, les glands se consomment grillés. D'autre part, la farine de gland se trouve couramment dans le commerce au Portugal.

Dans les pays islamiques, les hommes de la classe aisée apprécient l'embonpoint féminin. Ainsi les Turcs, afin que leurs

femmes obtiennent les rondeurs qui correspondent aux canons de la beauté, selon eux, font-ils consommer à ces dernières les glands grillés qu'ils nomment «palamontes». N'oublions pas qu'en France, au cours des deux dernières grandes guerres, on s'est souvenu que le gland pourrait être un succédané du café.

Nous terminerons enfin sur une note exotique en rappelant que le gland entre dans la composition du Racahout (16) dont voici la recette, d'après Faure que nous citerons encore une fois :

Recette du Racahout :

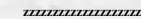
Sucre blanc : 550 g, Sucre vanillé : 5 g, Cacao : 60 g, Farine de glands doux : 60 g, Farine de riz : 60 g, Féculé de pommes de terre : 45 g, Salep : 15 g.

On délaie à froid et on fait cuire dans de l'eau, du lait ou du bouillon.



REMERCIEMENTS

Nous remercions ici, bien sincèrement, Monsieur Chazal, Ingénieur à Avignon, qui a bien voulu exécuter les dessins qui illustrent cet article.



NOTES

- (1) Agarrus : chêne kcrincès.
- (2) Dictionnaire Universel de Cuisine. Librairie-imprimerie des Halles, Paris.
- (3) Histoire naturelle XVI luq. cité par Mythologie Générale, Larousse, 1936.
- (4) En France, la dernière famine eut lieu en 1847.
- (5) On pense ici à l'expression populaire : manger des briques (nous hésitons à écrire «bouffer»)

- (û) La vie quotidienne sous Louis XIV, Hachette, 1948, p. 229.
- (7) En Languedoc sous l'ancien régime : Gaujac à l'époque de Louis XIV.
- (B) Gland de l'yeuse ou chêne vert.
- (9) Saint-Simon
- (10) Enfance et éducation d'un paysan au 18^e siècle : mémoires de Valentin Jamercy Duval. Edition du Sycomore, 1981.
- (11) Haut : habitant
- (12) Pignorer : venu du droit ancien.
- (13) Nous reproduisons ces noms pour nos lecteurs de Saint-Laurent des Arbres.
- (14) Eyminées, hémine, mesure de capacité : l'cyminéc de Saint-Laurent des Arbres valait 22,62 litres.
- (15) Les Rouges du Midi. F. Gras. Imprimerie P. Delian, Montpellier, p. 21.
- (16) Racahout : préparation de la cuisine arabe se rattachant à la pharmacologie par ses qualités analeptiques.

*****Y*****>*****

DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

Nous sommes déjà en mesure d'annoncer un certain nombre de titres d'articles que RHODANIE propose de publier au cours de l'année 1983.

Le Journal du propriétaire du Mas de Camp (Sabran) au XVII^e le siècle, révélation de la vie quotidienne d'un riche paysan sous Louis XV, le commerce rhodanien des amphores romaines, Carnaval au siècle dernier, les habitats protohistoriques de la basse vallée du Rhône, la création du collège de Bagnols, à Vénéjan, ce que racontent les pierres du vieux cimetière, une fabrique d'amphores gallo-romaines à Saint-Laurent des Arbres, un ministre bagnolais du roi Louis-Philippe : Jean-Baptiste Teste, découverte de tissu antique, le tissage à l'époque romaine, les guerres de religion à Uzès et dans TUzège, etc..., etc...

Et dans chaque numéro nos rubriques habituelles : Documents archéologiques, Historique des recherches archéologiques à Saint-Vincent de Gaujac, Le courrier des lecteurs, Les nouvelles découvertes de notre région, toutes les informations régionales touchant à l'histoire et à l'archéologie.

LE CHATEAU DE JICON OU GICON

par Pierre A'IENJA UD

Les imposantes ruines du château de Jicon s'élèvent approximativement au milieu de la ligne de collines qui s'étalent du Nord-Est à l'Est de Bagnols au-delà de la Cèze et de la riche plaine de Maransan et de Carinignan aux noms évocateurs de la période gallo-romaine. A l'extrémité septentrionale, le point culminant de la chaîne — 286 m — jouxte la falaise de l'*oppidum* de Lombren. Plus à l'Est deux promontoires, dont l'un sert de piédestal à ces mines moyenâgeuses, attirent inmanquablement notre curiosité. Or, que savons-nous de ces constructions que les Bagnolais aperçoivent depuis des siècles ? Peu de documents nous en dévoilent la vie passée et aucun n'en atteste la fondation. Nous avons cependant réussi à rassembler toutes les notes, articles ou revues s'y rapportant et nous remercions vivement ceux qui nous ont permis d'y accéder et de les consulter.

UN BLASON EVOCATEUR

Dans ses *Mémoires et Notices sur le Gard*, Trenquier nous assure que Jicon vient du latin *juvundus* (agréable), qualificatif qui, sans doute, peut s'appliquer à cette colline escarpée et à son épaisse forêt mais qui ne correspond vraisemblablement pas à l'étymologie du lieudil primitif comme nous le verrons plus loin.

Trenquier ajoute : «Les Constructions appartiennent toutes à l'architecture romane; l'ogive n'y paraît nulle part. Une grosse tour carrée conserve encore sa voûte soutenue par un arc doubleau; elle avait une citerne et une espèce de four. L'Entrée des fortifications s'ouvrait au Levant. On rencontre une grotte réputée avoir appartenu à un temple druidique. Un figuier sauvage étale à la droite de son entrée la tige étiolée de son tronc. L'intérieur possède un petit trou carré qui aurait servi à renfermer la faucille d'or et le gui sacré». Quant à Millet qui effectua une étude sur Jicon dans le *Journal d'Avignon* en 1868 (1), il nous le présente ainsi : «Gicon pouvait aisément se défendre contre toute attaque, même les mieux organisées, et subir un siège assez long. On n'est pas éloigné de croire, en voyant les immenses bâtiments qui s'y reconnaissent encore qu'il pouvait contenir 300 soldats avec leur subsistance pour une année».

Aucun document n'atteste l'origine du château et nous ne savons rien de très précis quant à la première occupation de ce site élevé dominant au Couchant la riante vallée de la Cèze et au Levant la riche et vaste plaine de la vallée du Rhône.

Millet a vu dans les débris de Gicon des restes d'architecture de plusieurs époques et notamment d'appareil romain, ce qui lui faisait conclure à la présence d'une maison fortifiée du Bas-Empire.



Blason de Gicon :
D'Argent à l'Oriflamme de gueule

Plus récemment Henry-Paul Eydoux, grand vulgarisateur de l'archéologie a également dans une récente publication (2) épousé cette thèse. Pour lui la plateforme servant de base au logis seigneurial, constituée de gros blocs de 1 m 50 sur 0 m 50, présente toutes les caractéristiques de l'antique et non du médiéval.

De nos jours l'on y trouve encore de nombreux vestiges de *tegulae* et d'*imbrices* et de nombreux débris de *dolia* à pâte rouge (3). Nous avons observé que le revêtement intérieur d'une cheminée partiellement conservée était constitué de *tegulae* entières en remplacement des briques d'isolation habituelles. En outre, plusieurs cippes ou stèles ainsi qu'une pierre sculptée (chapiteau ?) sont incontestablement de facture romaine. Enfin nous ajouterons, avec toutes les réserves qu'implique le témoignage humain, qu'une stèle dédiée à Iléliogabalc aurait été trouvée dans le château, il y a une vingtaine d'années et emportée à Marseille par un amateur d'csotérisme (4). Or Iléliogabalc fut empereur de 218 à 222.

Tout cela semble confirmer l'existence d'un établissement gallo-romain sur ce rocher. Et H.P. Eydoux se pose la question : «s'agissait-il d'une *Spécula* ou *Turris speculatoria* ? Tour d'observation ou à signaux ou encore d'un monument : trophée ou mausolée ?» Seules des fouilles méthodiques pourraient répondre, peut-être, à cette inlerrrogation.

Cependant la thèse d'une tour à signaux semblerait accréditée par la découverte d'un détail important. Nous avons trouvé à la Bibliothèque Léon Alègre les armoiries de Gicon «d'Argent à l'oriflamme de gueule». Elles sont sculptées, nous indique la note, sur une porte du château.

Cette sculpture a disparu depuis l'observation qui semble avoir été faite par Léon Alègre lui-même.

L'oriflamme semble évoquer un signal qui, par sa couleur rouge vif, permettait de le distinguer de loin et ainsi de communiquer d'un lieu élevé à un autre et transmettre très rapidement les nouvelles importantes ou les instructions. L'heraldique utilisait couramment les symboles de l'origine des châteaux ou cités.

UN VASTE CORPS DE BATIMENT

Il est certain que si les ruines du château féodal surmontent remplacement d'un établissement gallo-romain, la colline a dû plusieurs fois subir les assauts des barbares envahisseurs, et plusieurs fois aussi les murailles démantelées ont pu être reconstruites.

De nos jours l'entrée principale, à l'Est, a conservé son aspect original. Dans le mur latéral un trou profond horizontal de section carrée servait à faire glisser la barre pour «barrer» la porte. Le sol est dallé. Sitôt la porte franchie, la voie tourne à gauche à angle droit accusant une forte pente. A nouveau elle bute contre le poste des gardes et tourne à droite pour déboucher sur la vaste plateforme qui devait constituer la cour principale. Côté Nord s'élève la demeure seigneuriale avec une porte romane à plein cintre. Autour d'une fenêtre, on distingue les trous de scellement d'une grille. Dans ce bâtiment trois niveaux. Une vaste citerne voûtée, au-dessus une grande salle avec une cheminée au couchant, une au levant comprenant une niche ressemblant à un four séparant la cheminée de l'embrasure d'une fenêtre Renaissance par laquelle on découvre la vallée du Rhône.

Dans l'épaisseur du mur méridional on découvre une niche avec un puits donnant accès à la citerne et un évier en pierre avec écoulement. A l'opposé, dans l'épaisseur du mur septentrional, un étroit escalier permet d'accéder à une terrasse. Tout cet ensemble visible de Bagnols, s'élève au Nord de la plateforme. Au couchant, surplombant la falaise, un bâtiment de proportion modeste a perdu en partie son deuxième niveau. Un peu plus au Sud, s'élèvent les vestiges du donjon. Le mur Est domine l'ensemble de scs 15 mètres.

Complètement à l'Est se dressent deux bâtiments assez importants dont l'un possède une curieuse cheminée à hotte tronconique antérieure au XIVe siècle d'après Eydoux. Il nous a été donné l'occasion de voir des cheminées semblables dans d'autres châteaux, elles étaient datées du XIIIe siècle. C'est là que nous avons remarqué l'emploi d'antiques *tegulae* pour constituer l'isolation du foyer. Tout à côté une deuxième citerne; au-dessus un autre ensemble de bâtiments dont l'un a conservé un arc de

pierres plates maçonnées. Non loin une troisième citerne avec trou de vidange creusé dans une pierre soigneusement taillée. Au Sud-Est une poterne permettait un accès par une faille de la falaise moins escarpée à cet endroit.

Les surfaces couvertes relativement importantes ainsi (pic l'abondance des réserves d'eau paraissent indiquer un habitat considérable.

DE LOUIS LE GROS AUX VIGNERONS DE CI1USCLAN

D'après Millet un certain Géraldc, évêque d'Uzès cède ses biens aux moines de Cluny; ratification de cette donation est faite par Roslang, évêque d'Uzès (914-966). Dans cette donation l'on parle de *Genesianicum*. Ce terme est employé par d'autres auteurs. S'agit-il du nom d'un propriétaire latin *Genesianus*, suivi d'un classique suffixe *acum*. Cela plaiderait en faveur d'une occupation latine de ce site (5).

Cependant c'est en 1121, sous le règne de Louis VI le Gros (1108-1137^A) que se trouve pour la première fois mentionné le château de Jocone (6). Il semblerait que l'on soit revenu au nom de lieu d'origine.

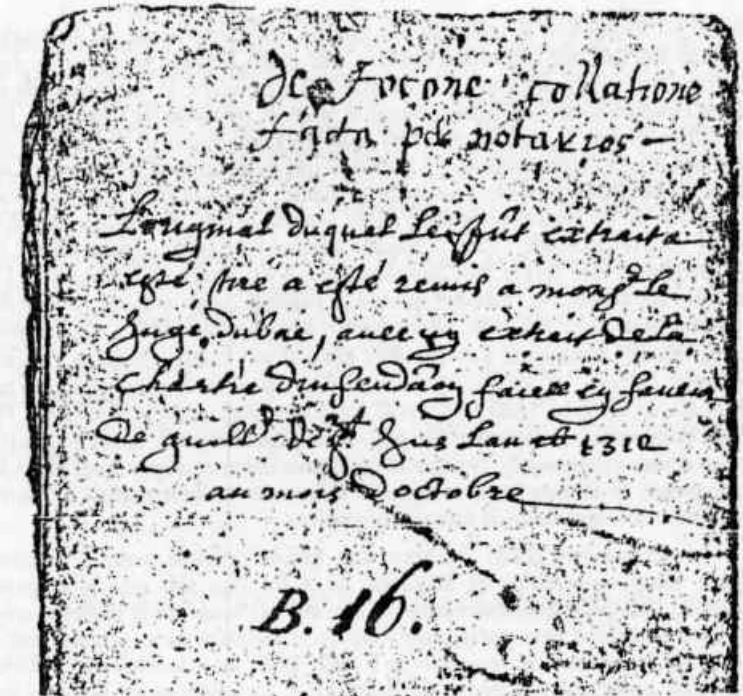
Ce terme de Jocone est cité par Dauzat et Rostaing à propos d'un autre lieu élevé. D'après les auteurs la racine *Joc* ou *Jok*, terme pré-latin, désigne un sommet.

Cette autre hypothèse étymologique du site nous fait remonter bien plus haut que les précédentes. Seules des découvertes archéologiques permettraient de la vérifier.

Mais revenons au XII^e siècle. En 1156, Raymond 11 (évêque d'Uzès de 1154 à 1188) obtint de Louis VII (1137-1180) concessions de plusieurs églises et lieux fortifiés. Dans ces lettres patentes est mentionné le *Castrum de Jocone*. Philippe Auguste confirma cette donation en 1180 et à cette date nous relevons la première mention de Gicon dans l'orthographe que nous connaissons aujourd'hui. Les évêques d'Uzès confièrent aux Bénédictins le château, les terres et la forêt. Ces religieux établirent un prieuré à St-Saturnin (Pont St-Esprit). Les prieurs de St-Saturnin étaient donc, d'après la donation de Géraldc, seigneurs de Gicon par un acte en latin du 3 juillet 1236 que citent Dom Vie et Dom Vaissctte (7). Une charte de St-Louis inféode la château au seigneur de Montiers, en chargeant ce dernier de «Réprimer les brigandages de quelques albigeois qui désolaient encore les environs».

Evoquons au passage une tradition, rapportée par tous les historographes de Gicon, qui veut que St-Louis descendant le Rhône pour partir en croisade y séjourna en août 1248.

Quatre seigneurs de cette famille possédèrent successivement le château. D'après la légende, c'est le dernier des Montiers qui s'enferma dans le couvent de la Valbonne fondé en 1204 par Guillaume de Vénéjan, évêque d'Uzès (8). En fait, en 1312, Guillaume de St-Just obtint le titre de



Extrait de la Charte d'inféodation du Château de Gicon, faite en faveur de Guillaume de St-Just. (Dossier de Fages, 1339)

Brémond, seigneur d'Uzès et il demanda au roi de le considérer comme son vassal en tant que seigneur de Gicon. Philippe le Bel répondit favorablement à sa demande par une charte d'octobre de la même année (9). Le fils de Guillaume de St-Just aida à réprimer la révolte des Pastoureaux qui ensanglanta le Midi de la France en 1320.

En 1344, nous trouvons Ferrare de Gicon co-seigneur de Gicon et de Cadroussc qui épousa à cette date Dalmase d'Ancézune, fille de Guillaume d'Ancézune. La famille d'Ancézune était une ancienne famille du Comtat Venaissin d'où sont sortis les seigneurs de Vénéjan et de Codolet.

Une branche de Fages, originaire du Périgord était venue s'établir près du Rhône. Guillaume I^{er} de Fages devint seigneur de Chusclan, Gicon et St-Emolhère (aujourd'hui Saint-Emétéry, quartier de Chusclan sur la rive droite de la Cèze). La légende du «Miroir» paraît illustrer cet évènement.

ment en évoquant le mariage de Berthe, fille orpheline de Ferrarc, qui épousa un brillant chevalier devenu par cette alliance seigneur de Gicon. Ce Guillaume servait sous le connétable Duguesclin. Il eut pour fils et héritier Guillaume II de Fages qui prit le titre de seigneur de Chusclan, Gicon et St-Einothèrc. Il vivait vers 1410. Son fils Pons, seigneur des mêmes terres eut trois enfants parmi lesquels Georges qui avait épousé Alisette de Coctry dont il eut deux enfants : Jacques et Anne. Jacques de Fages, seigneur de Chusclan et de Gicon assista en cette qualité à une Assemblée des 3 Etats tenue en Avignon en 1529. Il donna devant les Commissaires du roi le dénombrement des terres de Chusclan, Gicon et autres qu'il tenait de l'héritage de ses pères, ne relevant que de sa majesté, avec une infinité de droits seigneuriaux dont il rendit hommage le 4 septembre 1521. Ce Jacques de Fages épousa Catherine des Combes dont il eut quatre enfants : Guichard, Antoine, Hercule et Tristan. Guichard fut le père de Daniel de Fages mort à Chusclan le 23 juin 1631. En 1630, la peste sévit dans le Midi de la France et les communications entre les pays sont interrompues. Dom Vaissette cite le cas d'une «demoiselle Dubois et quelques autres qui payèrent Cent Livres pour passer le Rhône et se réfugier à Gicon où on leur permit de faire quarantaine et on leur fournit même des gardes».

Cependant 1631 marque une année cruciale pour le château en même temps que celui de Bagnols. En effet l'on sait que le seigneur de Bagnols, Henry de Montmorency et son allié et sans doute vassal le seigneur de Gicon avaient pris parti pour Gaston d'Orléans dans sa lutte contre le roi. Mais ils avaient dû se rendre le 7 août 1631 au maréchal de la Force qui avait fait bombarder la porte de Bourgneuf. Le château de Bagnols fut démantelé ainsi que les défenses et le donjon de Gicon, à la suite de l'ordonnance du 3 décembre. Néanmoins François de Fages obtint en 1656 une sentence du président de Nîmes de la Concession des Francs Fiefs et en 1658 un arrêt confirmatif du parlement de Toulouse portant maintenue dans la famille de François des biens de Jacques son bisaïeul. Il n'est plus parlé des Fages après 1684. Le dernier seigneur de ce nom laissa ses biens à l'hôpital de Bagnols et à la communauté de Chusclan.

Après les Fages viennent les David du Jonquier. Le Jonquier est une propriété voisine de Gicon du côté de l'Est. Pierre David, avocat, seigneur de Gicon et du Jonquier était capitoul de Toulouse en 1744. Son fils Pierre David de Gicon fut capitaine au régiment d'Auvergne.

Cependant l'on doit noter que si les Fages portaient le titre de seigneur de Gicon et Chusclan, d'autres familles portent le titre de seigneur pour ce même pays. Ainsi Thomas de Béziers était seigneur de Vénéjan, St-Etienne des Sorts et Chusclan. Il semble que ce dernier était donc leur suzerain. En 1761, nous dit L. Alègre (10) Hyacinthe Gaëtan était seigneur de Vénéjan. Sa tante Elisabeth de Lannion, marquise de la Royère avait reçu cette terre en héritage. Or un procès eut lieu en 1783 pour les bois des Coslcs entre le seigneur de St-Étienne des Sorts et le marquis de la Royère seigneur de Vénéjan et Chusclan à la faveur duquel il apparaît que ce dernier possédait Gicon qu'il tenait par acquisition à une demoiselle de St-Aman.

En 1789, le propriétaire du château se nomme d'O'Meara, gentilhomme piémontais. La famille de la Fare l'acquit ensuite et le cardinal de la Fare s'y rendit quelquefois sous la Restauration. Cette famille fut contestée quant à ses droits seigneuriaux, et ces faits motivèrent l'intervention du jurisconsulte bagnolais Roussel. Nous trouvons encore un baron Durand de Fonlagnan comme propriétaire en 1830. Enfin le château et ses bois firent partie du Domaine de St-Georges appartenant à la famille Michel dès 1875. Le 11 décembre 1911, Madame Charlotte Côte veuve Michel le légua à son fils Mr Théodore Michel. La veuve de ce dernier, née Côte également, renonce en 1959 à ses droits d'usufruit en faveur de sa fille Mme Paule Michel domiciliée à Vénéjan. Le 16 mars 1973, la SAFER du Languedoc-Roussillon (11) l'achète à Mme Paule Michel. Enfin le 21 décembre 1973, la Cave Coopérative des Vignerons de Chusclan achète à la SAFER une parcelle de 46 ha 88 a et 25 ca de bois au lieu dit Gicon, commune de Chusclan. Pour l'Administration le vieux château a vécu, mais pour les vignerons de Chusclan est née la Seigneurie de Gicon, une fameuse création de leur production vinicole.

BATIMENTS ANNEXES AU CHATEAU DE GICON

LA CHAPELLE

Bien qu'elle remonte à l'époque romane, elle n'apparaît dans les documents qu'à la date de 1314 si toutefois on reconnaît en elle l'*Ecclesia de Jocone* citée dans le *Rotulus Eedesiarum* des archives municipales de Nîmes (cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire* p. 100)

Le prieuré qu'elle constituait avait été uni dès le XIV^e siècle à la Chartreuse de Valbonne, comme l'avait été précédemment St-Martin de Saduran (cf. Bruguière-Roure *La Chartreuse de Valbonne* p. 63). Le culte y fut abandonné en 1847, mais cinquante ans plus tard il y fut rétabli. En l'état actuel, elle a perdu son abside dont on aperçoit seulement les fondations à l'Est de l'édifice, et sa nef est fermée par un mur plan. Celle-ci, longue de 7 m et large de 4 m 50, est composée de 2 travées (Notes de l'abbé de Laville, curé archiprêtre d'Uzès). Consacrée à Stc-Madelcine plie recevait les fidèles en pèlerinage chaque année.

LE FORTIN

Au Nord-Est de la chapelle, se trouve, au milieu d'un épais taillis, une salle fortifiée dont il reste d'épaisses murailles sans fenêtre. Cette construction semble barrer le chemin ancien qui montait au château et pouvait constituer une première défense.

LA FERME

A l'Est du promontoire qui porte le château s'élèvent encore des constructions qui ont perdu leur toiture. Il paraît vraisemblable (jue des maisons plus anciennes les aient précédées, du moins si l'on en croit 1 auteur anonyme d'une gravure représentant Gicon au XVc siècle.

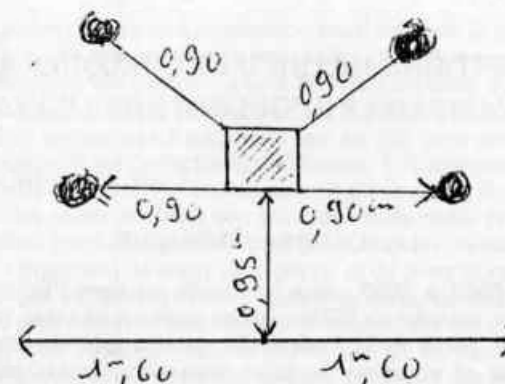


JicoD au XVua aicela.

Miniature : «Jicon au XVe siècle»

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

- (1) X. Millet - Recherches Historiques sur le château de Gicon, dans le Journal d'Avignon en 1868 (Documents des Archives du Palais du Roure)
- (2) Henry-Paul Eydoux - Monuments Méconnus
- (3) Tegulae et Imbrices, tuiles plates arrondies d'époque romaine; Dolia, récipients en terre cuite pouvant contenir blé, huile et servant également de mesure.
- (4) Héliogabale (204-222 après J-C-) fut prêtre du Soleil à Emèse et introduisit dans le monde romain ce dieu syrien. Faut-il attribuer à cette trouvaille qui mériterait d'être confirmée, la légende unanimement rapportée selon laquelle la grotte située dans la falaise aurait été le siège d'un culte solaire ? Pour notre part, nous avons remarqué certains détails curieux dans cette excavation naturelle, mais qui a été aménagée. Sur la paroi du fond, enduite à certains endroits d'un mortier, l'on découvre d'abord à 95 cm du sol actuel, la base d'un roi soigneusement creusé par la main de l'homme, large de 31 cm, haut de 25 cm, profond de 58 cm. A équidistance de ce tabernacle, soit 90 cm se trouvent trois semi-sphériques creusées dans le rocher et diamétralement opposées donnant l'idée des rayons du soleil ou d'une roue.



Au sommet, le plafond dessine une ogive absolument plate, construite au mortier et orientée vers le Sud-Ouest. Sur la paroi Nord-Est, des restes de fresques très visibles où dominent le brun, le vert, le bleu. Enfin la porte au Nord taillée dans le rocher pour accéder au château par un escalier, garde la trace des anciens gardes.

- (5) Cependant ce terme de Genesianicum porte la confusion chez plusieurs auteurs. Outre le site de Gicon, certains y voient le village de Chusdan, d'autres, comme Bruguier-Roure dans «Notions générales sur la Viguerie de Pont St-Esprit», proposent Vénéjan ou, comme Mr l'abbé de Laville dans «Églises, croix et Oratoires du territoire de Chusclan», reconnaissent dans ce terme S-Geniès de Comolas.
- (6) Gallia Christiana, Tome VI, page 380
- (7) Histoire Générale du Languedoc - Bertrand de Caderousse devint co-seigneur de Gicon (Bertrandus de Jocone)
- (8) Une autre tradition veut que St-Louis y séjourna lors de la dernière croisade au printemps de 1270 et qu'il emmena avec lui Robert le fils du seigneur. L'un et l'autre périrent de la peste sous les murs de Tunis.
Ce drame est à l'origine d'une belle légende : ((Robert de Montières était fiancé à Berthe de Vénéjan. Après des adieux déchirants sur le Roc Bernard, elle fit serment de venir tous les jours à la même heure jouer du luth sous le pin qui abrita leurs dernières confidences. Le temps passa. Berthe tint son serment et vint tous les jours sous cet arbre jouer les airs qu'aimait Robert. Ses compagnons revenaient et lui... jamais ! Alors, elle alla une dernière fois au pied du Roc, d'où Ton apercevait la plaine. Elle joua de son instrument, puis le suspendit au pin et sans plus regarder en arrière, alla ensevelir sa douleur et sa beauté au fond d'un monastère.» Et maintenant quand, dans le soir, la brise fait mélodieusement vibrer les branches des arbres, l'on dit que c'est Berthe de Vénéjan qui pleure le sire de Montières. - La famille de Montières, privée de son héritier mâle, posséda Jocon jusqu'en 1312, date à laquelle elle disparut complètement laissant son nom au terrain.
- (9) Archives de l'hôpital de Bagnols, B. 16. « De Jocone collatione ». Extrait de cet acte notarié.
- (10) Notices biographiques sur le canton de Bagnols.
- (11) Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural du Languedoc-Roussillon.

LE CAPITAINE MATHIEU ET QUELQUES AUTRES CAPITAINES HUGUENOTS DE L'UZÈGE

par Jeannine FLA UGERE

CADRE HISTORIQUE

De 1562 à 1598, date à laquelle est signé l'Édit de Nantes, des guerres civiles, coupées de trêves plus ou moins respectées, ravagent le Languedoc et une partie de la France. Ces guerres sont essentiellement d'origine religieuse et opposent les deux communautés catholique et protestante telles qu'elles sont définies dans les temps obscurs de l'implantation de la Réforme (voir nos précédents articles). Mais elles procèdent aussi d'une lutte pour le pouvoir entre deux factions princières à la Cour de France que domine la personnalité de la Reine-mère, Marie de Médicis. Trois de ses fils régneront sous les noms de François II, de Charles IX et de Henri III, élu en 1573 roi de Pologne. Il sera assassiné en 1589, laissant la Couronne à son cousin Henri de Navarre. Dans le camp des Huguenots se trouvent le prince de Condé et l'amiral de Montmorency. Ceux qu'on appellera plus tard les Ligueurs ont à leur tête Guise, branche cadette de la famille ducale de Lorraine. L'un des ducs de Guise, Henri le Balafré, après avoir combattu les Turcs en Hongrie et vaincu les protestants notamment à Moncontour, acquiert une triste célébrité au cours du massacre de la Saint-Barthélémy. Chef de la Ligue, il se rend maître de Paris en 1588, lors de la «journée des Barricades» et aspire au trône, ce qui lui vaut d'être assassiné quelques mois seulement avant Henri III.

C'est dans cette ambiance de passions violentes que se déroulent les guerres civiles qui font ressurgir les vieux démons de la féodalité et du séparatisme, notamment en Languedoc. On peut en effet constater que le gouverneur de cette province, Henri de Montmorency, à la tête des «Politiques» ou catholiques modérés, se rallie à partir de 1574 aux Huguenots opposés à la politique du roi. Ce ralliement se trouvera plus tard légitimé par l'accession au trône de Henri IV. Mais cette alliance des Huguenots et des politiques, à laquelle se superposent les liens vassaliques qui unissent les fidèles à leur seigneur quelle que soit la religion des uns et des autres — dont on a maints exemples à Uzès — donne à ces guerres une tonalité particulière. Pour la recréer, nous nous sommes aidés des chroniqueurs de l'époque qui ont raconté les exploits de quelques grands capitaines. Cette époque troublée permettait une ascension rapide à tous ceux doués de mérite et de courage.

LES GUERRES POPULAIRES

En mars 1562, le prince de Condé envoie Jacques de Crussol, frère du vicomte d'Uzès, en Languedoc avec le titre de «Général des compagnies

des gens de guerre, levées en Languedoc» pour soutenir la religion, et la délivrance du roi.. A son appel, la plupart des villes à majorité protestante entrent en rébellion du Rhône jusqu'à Montauban ainsi que les Cévennes, le Vivarais et une partie du Gévaudan (1). Ainsi, dès le départ, les guerres de religion ont un caractère populaire qui en fait tout autre chose qu'un simple affrontement entre factions nobiliaires. Les délégués des villes surveillent les chefs huguenots et leur imposent un contrôle financier et même militaire. Or les villes du Midi ont les moyens de cette politique. Depuis plusieurs siècles, leurs magistrats municipaux appelés consuls (ou capitouls à Toulouse) détiennent le droit de répartir et de lever la taille, c'est à dire l'impôt-royal par excellence; elles s'auto-financent, en levant des taxes diverses sur les marchés, les produits de l'artisanat, les terres, etc... Les consuls détiennent en outre des pouvoirs de police et de justice. Les villes se défendent elles-mêmes en se fortifiant et en équipant des milices bourgeoises (2). Contrôlées par les officiers du roi et des seigneurs, elles n'en disposent pas moins d'une large autonomie administrative qui leur permet de financer et donc de contrôler les armées. Leur rôle s'accroît à partir de 1573 quand, en réponse à la Saint-Barthélémy, se créent dans le Midi protestant de véritables Provinces-Unies. Il s'agit là d'une république ayant à sa tête un protecteur-militaire (Henri de Navarre, futur Henri IV). Ce dernier est aidé d'un conseil permanent et il est placé sous la souveraineté d'une Assemblée Générale où siègent des pasteurs, des consuls, des nobles, etc...(3)

Dans ce système politique, Henri de Montmorency-Damville devient en 1576 le protecteur du bas-Languedoc. La reine Marie de Médicis lui oppose alors — étrange revirement des Grands — le duc d'Uzès, Jacques de Crussol l'ancien pourfendeur de moines et pilleur d'églises qui vient de succéder à son frère Antoine (c'est pour ce dernier que Charles IX avait érigé le vicomté d'Uzès en duché en 1565). C'est pourtant sous la bannière des Crussol d'Uzès que tant de jeunes protestants ont combattu jusqu'au revirement de Jacques, après la défaite de Moncontour en 1569, et la mort de son frère Galiot en 1572. C'est ainsi en tout cas que le jeune Mathieu Merle commença sa carrière mémorable en portant l'arquebuse parmi les gardes de Jacques, alors baron d'Acier (4).

Les amateurs des titres de noblesse sont allés jusqu'à fabriquer un faux testament pour démontrer les origines nobles du capitaine Merle (5). Comme si sa gloire justement n'était pas d'être un fils du peuple, comme le seront les généraux de la Révolution ! Mais attention, son père n'était pas un «pauvre cardeur». Celui-ci, Jean Merle, est un pareur de draps, c'est à dire un artisan uzétien du textile qui loue avec des associés un des moulins drapiers sur l'Alzon. Le moulin drapier permet une certaine mécanisation dans les opérations diverses de fabrication des tissus de laine, les fameuses «sarges de Nîmes» (6). Les registres d'impôts montrent qu'en 1555 Jean Merle possède une maison à Villeneuve la Grande (bourgade actuelle) d'une centaine de mètres carrés et près de deux hectares d'oliveraies et terres de labours, sans compter des biens achetés à Vers par exemple.

Né en 1548, le jeune Mathieu ne participe qu'à la deuxième guerre civile, celle de 1567 qui débute dans le Languedoc par le nouvel appel aux armes du baron d'Acier. C'est avec lui qu'il suit cette étonnante chevauchée qui entraîne vers le Poitou et l'armée des princes, les quelque vingt mille fantassins et quinze cents chevaux rassemblés autour d'Uzès (7). La paix une fois signée Jacques de Crussol donne Mathieu Merle à son beau-frère, le baron de Peyre en Gévaudan. Notre jeune soldat devient alors l'écuyer du baron qui le charge en 1572 de la défense de son château lorsqu'il monte vers Paris pour assister aux noces d'Henri de Navarre et de Marguerite de France. De ce voyage le baron ne reviendra pas, non plus que Galiot de Crussol, tous deux victimes comme tant de nobles huguenots de la sanglante nuit de la Saint-Barthélemy. Voilà Mathieu Merle livré à lui-même avec quelques soldats. Dès la reprise des combats, il appelle à lui ses amis d'Uzès, et ensemble ils vont vivre une peu banale aventure.

Arrivent d'abord ses deux frères aînés, Antoine et François, puis deux des fils de Mathieu Bargeton, un écuyer Balthazar de Pujolas, le futur notaire Jean Buliod, un fils d'aubergiste et tant d'autres que nous livre le hasard des actes notariés.

PROFITS DE GUERRE

Ces mêmes actes nous donnent une idée des profits de guerre des capitaines et soldats. Mathieu de Merle, alors gouverneur de la ville d'Issoire en Auvergne, remet aux héritiers de Jean Bargeton mort en 1576 : trois cent livres dix-neuf sols dix deniers, provenant de la vente de ces «hardes et armes» qui s'ajoute à une double ducade d'or, à seize écus d'or sol, sept ducats de Castille, trois doubles impériales d'or, etc... - produits de butins divers ou des rançons recueillies (9). Quand le capitaine Antoine Merle est lui-même fait prisonnier, à la même époque, son frère doit réunir le prix de la rançon à verser dans une bourse blanche appartenant au gouverneur d'Issoire; le notaire décompte devant témoins : cent-vingt-sept écus d'or sol, vingt-six écus d'or d'Italie, quarante-six demy impériales Henrycy, vingt-six ducats Portugal, cinq ducats à potence, etc... (10). A cela s'ajoute le commerce que certains capitaines, comme Antoine Merle, ne dédaignent pas de faire entre Uzès et les pays où ils guerroyent, commerce du pastel pour les fabricants de draps, commerce des moutons pour les bouchers, etc.

LES RUSES DU CAPITAINE MERLE

Parmi tant d'autres soldats de fortune battant pour leur religion, Mathieu Merle a acquis une étonnante notoriété par son art de faire la guerre, une guerre dure et sans complaisance, faite d'un mélange de ruse et de témérité qui ne cesse de surprendre ses adversaires plus conformistes dans leur manière de combattre. Ainsi, après avoir pris le Malzieu en Gévaudan en 1573, il s'approche d'Issoire avec trois cent hommes, dont beaucoup de Cévenols, et dresse soudain une échelle le long de la muraille alors



Un guerrier des guerres de religion (milieu du XVIe siècle)

qu'on le croit ailleurs en campagne. En 1575 la noblesse d'Auvergne attaque le château de Malet où il tient garnison. Les assiégeants ont un canon, alors Mathieu Merle qui a deux cents cuirasses et des arquebusiers à cheval fait une sortie par surprise, bat ses adversaires qu'il trouve dispersés, et s'empare du canon qu'ils ont abandonné, dans leur fuite, au creux d'une rivière...

Le capitaine Mathieu Merle n'est pourtant pas un chef de bande mais un soldat aux ordres du roi de Navarre qui lui donne même directement des ordres. Ainsi en 1576, il lui commande de renvoyer sans rançon le seigneur de La guiche et il obéit. En 1576 même, le futur Henri IV lui ordonne de laisser Issoire au nouveau gouverneur et Merle se retire à Uzès avec un très bel équipage ! On peut l'imaginer rentrant dans sa ville natale suivi de nombreux compagnons et d'un convoi de chevaux et de prises de guerre.

Il semble avoir eu une passion pour les chevaux qu'il fait saisir chez les gentilshommes des pays occupés, ce qui attise leur colère. On devine le dédain de ceux-ci vis-à-vis du soldat de fortune qu'il est et son insolence à lui. Lors de la reprise de la guerre en 1579, à la demande d'un chef protestant, le capitaine Merle s'empare de Mende, cette fois encore par surprise. Ses hommes dressent de nombreuses échelles contre la muraille, à minuit, au moment où sonne la grosse cloche de la cathédrale et les assiégeants n'entendent pas l'alarme ! Alors la noblesse catholique du Velay, du Gévaudan, d'Auvergne lève des troupes pour reprendre Mende, menaçant Merle de le tailler en pièces avec ses hommes s'il ne se rend. Merle fait bien boire le trompette et lui donne sa réponse : il sera bien aise de voir cette belle armée dont on le menace depuis longtemps et, si elle ne vient à lui rapidement, il ira vers elle... Ces messieurs rient de son arrogant message mais pas longtemps. Le soir même, Mathieu Merle quitte Mende avec cent cuirasses à cheval et deux cents arquebusiers munis de pétards, avance à pied pour que les chevaux ne donnent pas l'alarme, fait sauter une porte dans les faubourgs et aurait pris la ville sans l'indiscipline de ses hommes qui se livrent au pillage. Il sonne donc la retraite et repart avec deux cents chevaux et un joli butin.

PETIT-FILS DE BARBIER ET GOUVERNEUR D'UZES ET D'AIGUES-MORTES

En 1580 il combat avec un autre capitaine Uzétien, Mathieu de Gondin, maître de camp que lui envoie le prince de Condé alors à Uzès. De Gondin part avec un régiment de huit enseignes pour prendre Ispagnac. Le capitaine Merle le rejoint avec des poudres, des balles et des canons tirés par des bœufs. Grâce aux canons, ils font une brèche et Ispagnac tombe entre leurs mains. Nos capitaines huguenots s'attaquent alors au château de Quezac puis à celui de Bédouès mais la poudre manque. Merle ne renonce pourtant pas. Il court à Mende chercher des balles et des vivres, et envoie un autre capitaine à Meirueis se procurer de la poudre. Pendant ce temps,

Mathieu de Gondin s'enferme avec ses hommes dans les faubourgs en ruine, bien décidé à ne pas lever le siège malgré les rigueurs de l'hiver. Les assiégés se moquent des canons inutiles qui attendent «leur picorée»... Mais la poudre arrive et ils doivent se rendre à merci. Le régiment de Gondin s'en retourne alors, alourdi d'un beau butin.

Mathieu de Gondin est le fils d'Antoine Gondin, un riche marchand et bourgeois uzétien, et le petit-fils d'un barbier nommé Firmin. Au début du siècle, le barbier faisait encore fonction de chirurgien avant que ce dernier art ne soit réglementé par l'Université de Montpellier. Antoine Gondin fait partie du consistoire de l'Église Réformée d'Uzès en 1568; son fils aîné, Jean, reste catholique et s'enrichit formidablement au service du duc de Montmorency, allié des Huguenots; Mathieu, le plus jeune choisit le métier des armes. En 1582, déjà écuyer et maître de camp, il épouse Marie de Beauvoir, la fille du seigneur huguenot de Saint-Florent et elle reçoit mille écus de dot. En 1585, il devient premier régent ou consul d'Uzès, puis Henri IV le nomme gouverneur de cette ville. En 1598, il le charge encore de reprendre Aigues-Mortes à un officier peu obéissant, le seigneur Bertichères. Mathieu de Gondin réussit et devient gouverneur d'Aigues-Mortes jusqu'à sa mort en 1607 où il est inhumé dans le temple protestant (8). Son fils* Jean lui succède à Uzès comme viguier du roi, pendant la minorité de Louis XIII et au début des guerres de Rohan. 11 y aurait fort à dire sur cette famille de Gondin qui subsiste à Uzès pendant tout le XVIIe siècle et en particulier au temps où Racine y vécut.

L'AUBERGE DU MERLE

Quant à notre capitaine Merle que nous avons laissé guerroyant dans le Gévaudan, il s'allie à François d'Auzolle et acquiert les seigneuries de Salavas et de La Gorce. Son fils Hérail est baron de La Gorce; une de ses filles, Marie, épouse un capitaine : Louis de Barjac; sa sœur, Catherine, devient la femme du capitaine Guillaume Bary dont le père cède à Antoine Merle une maison et un terrain au Faubourg St-Pierre à côté de ce qui sera l'auberge du Merle (9).

Le capitaine Antoine Merle survit à son frère Mathieu qui meurt à Salavas en 1584. Avant de faire la guerre il était «amolleur de forces à tondes draps», c'est à dire tondeur de draps. Une fois la paix revenue, il crée l'auberge du Merle, rue du faubourg Saint-Pierre (Petite Bourgade actuelle) sur l'emplacement agrandi de l'ancien «Logis du Cygne». Il y installe un jeu de raquettes, devenu plus tard un vrai jeu de paume découvert (10). Le compoix de 1608 parle du «tripot» d'Antoine Merle. En effet, le tripot est alors un ensemble récréatif consacré aux sports, à la bonne chère et aussi aux jeux. C'est dans cette célèbre auberge du Merle que le cardinal de Richelieu ira loger en 1629 quand Uzès doit se soumettre au roi Louis XIII qui lui préfère aller dans son peu confortable «château» dont il reste une tour et des bâtiments divers qu'on rénove actuellement; ainsi qu'un beau jardin jadis adjoit à l'hôtel de Flaux.

Du côté catholique, le plus connu des capitaines qui opèrent dans le diocèse d'Uzès est le corse Alphonse Ornano, ou colonel Ornano, gouverneur de Pont St-Esprit qui choisit la Ligue lors du vivant de Henri III, puis se rallie, moyennant une coquette indemnité au nouveau roi. Son destin est également remarquable et il eut de nombreux descendants (11).

Pour conclure, nous ferons d'abord une citation à propos des guerres civiles : c'est une époque troublée qui a vu se dresser tant de capitaines dont «les uns étaient naguère serruriers, forgerons, chaussetiers, apoticaire, gens de métier, paysans et personnes de basse main, qui ont pris divers titres, depuis qu'ils ont chargé les armes contre sa majesté». C'est ce qu'écrivit au roi, avec une réprobation évidente, le seigneur de Fourquevaux, chargé de rendre compte en 1574, de l'état de royaume. Puis nous rappellerons un fait : en 1587, le futur Henri IV, une fois de plus, a besoin d'argent pour continuer la guerre contre les Ligueurs; il charge le capitaine Mathieu Merle qui a de nombreux amis à Nîmes d'aller négocier l'envoi de subsides pour son armée. Ménard dans son «histoire de la ville de Nîmes» nous rapporte que le 24 novembre 1587, le capitaine Merle exhorta l'assemblée extraordinaire, réunie dans ce but, à lui fournir l'argent demandé, c'est à dire vingt mille écus pour le bas-Languedoc.

Curieuse époque !

NOTES

- (1) *Dom Viè et Vaissette «Histoire Générale du Languedoc», tome 8, livre XXX VIII p. 373 et 379, M DCCC XL / V Toulouse.*
- (2) *«Histoire d'Occitanie», sous la direction d'A. Armengaud et R. Lafont, p. 424 - et A.C. d'Uzès.*
- (3) *Garrisson-Estèbe (J) «Protestants du Midi 1559-1598», Privat (1980), deuxième partie, chapitre II et organigramme p. 187.*
- (4) *Choix de chroniques et mémoires Paris M DCCC XXXVI, mémoires de Mathieu Merle, baron de Sa lavas, tome V, p. 747 et suiv.*
- (5) *Notes sur la famille du capitaine Merle par Y. Chassin du guerny, archivée aux A.D. Nîmes, publiées dans le Bulletin de la société du Protestantisme Français, 1973.*
- (6) *«Félix et Thomas Flatter à Montpellier», Laffitte reprints 1892.*
- (7) *«Chroniques et Mémoires» (opusculé) Les mémoires Philippip. 365.*
- (8) *A.D. du gard (voir BSHPF 1973 déjà cité) 2. E. 71/323 folio 313 et f. 341.*
- (9) *Sur les Gondin, A.D. du gard 2. E. 71/251 du 4.6.1505 - A.D. du gard 2. E. 63/35 du 30.1. 1582 et 9.9. 1585 A. C. d'Aigues-Mortes B. B 33 (ordre de Henri IV, 1597) cité par Lasserre (N) «Histoire populaire d'Aigues-Mortes» et mémoires divers*
- (10) *A.C. Uzès Compoix de 1555 côte no. 503-504-583 et 587 (plus remarques dans les marges) - A.D. gard 2-E-71-349 du 16-8-1599*
- (11) *H-G-L (opusculé) tome IX. Preuve XXVI p. 542*

HISTORIQUE DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

' A SAINT-VINCENT DE GAUJAC (1)

La découverte de la place, communément appelée «Forum» romain de Gaujac, est une illustration exemplaire de la démarche intellectuelle des chercheurs en quête de la vérité.-En effet, ce n'est qu'après avoir émis une série d'hypothèses, toujours démenties par la poursuite des travaux, qu'il a été possible d'aboutir à une identification à peu près satisfaisante de ce monument.

UNE MAISON ROMAINE ?

Au début de la campagne de fouilles de l'été de 1967, les archéologues décidèrent d'explorer, au sommet d'une carrière ouverte sur le flanc occidental de la colline, un niveau dans lequel on apercevait divers objets d'époque romaine laissant supposer la présence d'une habitation. Ils devaient vite s'apercevoir qu'il s'agissait non pas de l'habitation elle-même, mais de scs ruines étalées sur la pente : aucun mur, aucun sol ne furent découverts. La «maison» devait donc se trouver plus haut, sans doute sur une terrasse dont on devinait la forme au-dessus. Ce qui étonna beaucoup les participants, ce fut l'abondance des objets à caractère religieux qu'ils découvrirent parmi les gravats : un médaillon d'Apollon, des lampes votives, un fragment de grand autel de calcaire gris avec inscription, un petit autel domestique, etc... «Voilà une famille bien dévote» pensèrent-ils, et ils s'en tinrent à cette réflexion.

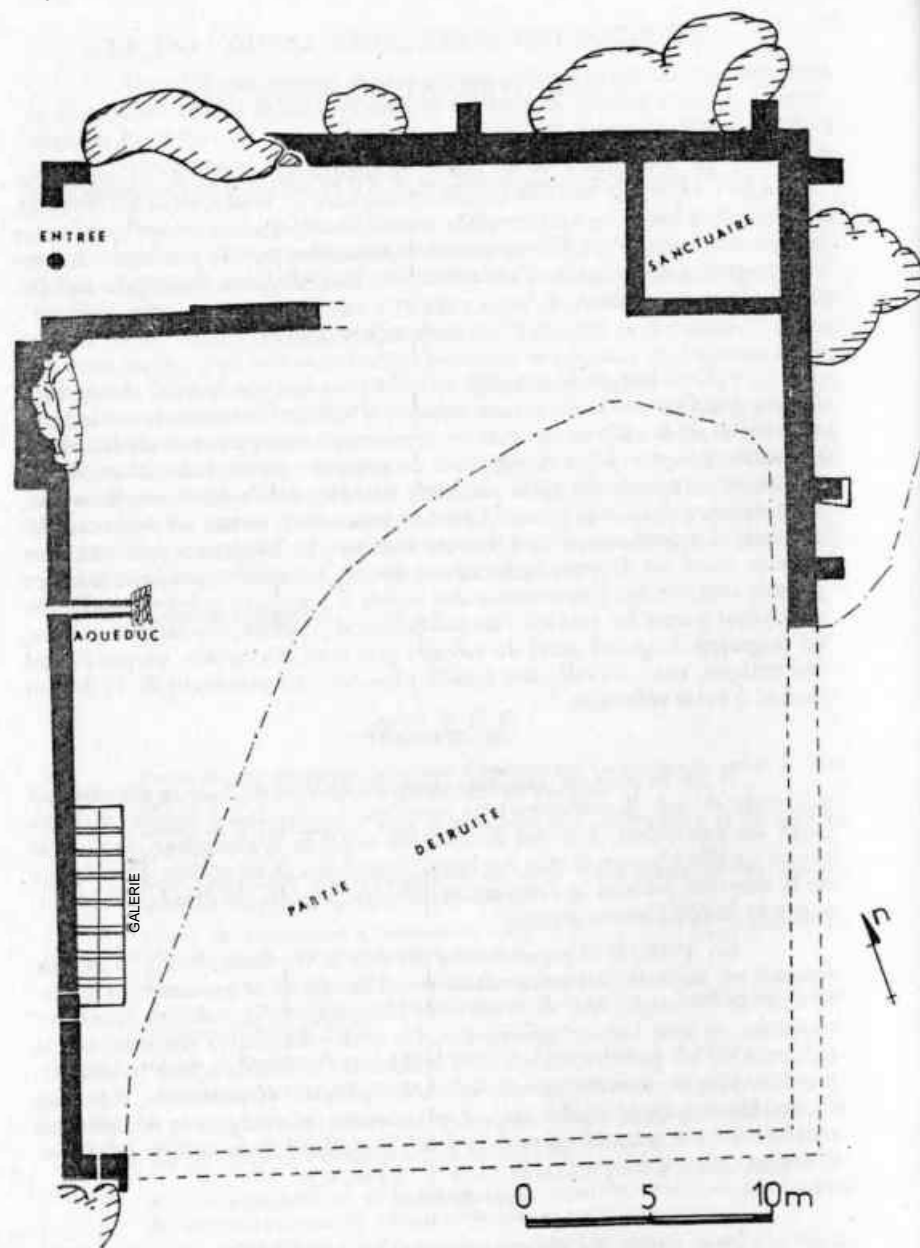
UN REMPART ?

A 20 m plus au Sud, une muraille épaisse de 1,20 m apparaissait au-dessus du sol. Ils utilisèrent les jours qui leur restait à fouiller à en dégager les parements. L'ayant découverte sur 8 m de longueur, ils constatèrent quelle s'appuyait sur des contreforts bâtis et un rocher. L'épaisseur de la muraille pouvait la destiner au rôle de rempart. On décida d'en poursuivre la fouille l'année suivante.

En 1968, le dégagement en fut repris. Au bout de 20,70 m, elle formait un angle droit et s'orientait vers l'ouest. C'est précisément à l'extérieur de cet angle que se trouvaient les ruines de la «maison romaine» ramenées au jour l'année précédente. De nouveaux objets religieux furent exhumés en ce point ainsi (pic des matériaux de construction habituellement employés dans les grands édifices : plaques de parement, éléments d'entablement et de socle, etc... Les mesures du mur et ces découvertes caractéristiques anéantissaient à la fois l'hypothèse de la maison privée romaine et celle du rempart.

UN TEMPLE ?

Nous étions bel et bien en face d'un grand édifice à caractère religieux, d'un temple païen dont la longueur minimum était celle de la muraille découverte, soit 20,70 m. Cette dimension ne manqua cependant pas



Plan de la place dite («Forum» de Gaujac dont la signification donna lieu à diverses interprétations.

d'étonner les fouilleurs qui se rappelèrent que la *cella* de la Maison Carrée n'avait (pie 16,-20 m de long. 1* avait-il croire (pie le temple de Gaujac était plus grand que celui de Nîmes ?

L'année suivante, l'effort porta sur un point situé à une trentaine de mètres à l'Ouest de cet angle, mais plus haut sur la pente. Là furent trouvées les bases d'une entrée monumentale de 4,5 U m d'ouverture bordée par des piliers. Son orientation permettait de supposer qu'elle conduisait au temple situé en contrebas, par l'intermédiaire d'un large escalier restant à découvrir. L'identité de construction de cette entrée avec le mur du temple ne laissait aucun doute sur leur contemporanéité.

UNE PLACE PUBLIQUE ?

L'année 70 fut consacrée au dégagement d'un mur parallèle à la façade latérale de l'hypothétique temple, mais situé à un niveau supérieur du versant, à 31 m à l'Ouest de celle-ci. Ce mur, conservé sur 41 m de long dont seul l'angle sud avait échappé à la destruction, présentait le même appareillage que la muraille épaisse. Cette similitude fit jaillir l'idée qu'un lien existait entre eux et avec l'entrée monumentale. Des sondages en série confirmèrent ces relations. L'hypothèse du temple dut, à son tour, être abandonnée au profit de celle d'une place publique de 31 m sur 41, entièrement clôturée de murs, comprenant deux niveaux horizontaux étagés, sur laquelle devait prendre place un sanctuaire païen. Cette nouvelle hypothèse rendait compte de toutes les observations faites les années précédentes.

UN FORUM ?

Il restait deux points à éclaircir : la fonction de cette place et la date de sa construction.

Des éléments de réponse allaient être fournis celle même année par la découverte d'une canalisation conduisant l'eau à la place et qui présentait un caractère ornemental : une sorte de plage en éventail, formée de pierres placées de chant, se déployait en cascade à la sortie du canal étroit.

De plus, en 1972, devait être dégagée la toiture effondrée d'une galerie s'appuyant d'un côté sur le mur ouest, de l'autre sur des poteaux ou des colonnes. Ce portique de 8 m de longueur sur 2 m de largeur paraissait propre à avoir abrité des étalages de marchands.

Ces découvertes rapprochées des précédentes donnaient une idée assez exacte de la configuration et de l'usage de ces lieux : une place rectangulaire, isolée de murs, à laquelle on accédait par une porte monumentale, enfermant un temple, une galerie marchande, des éléments décoratifs, bref l'exemple même de ce centre commercial, politique et religieux créé par la Civilisation Romaine sous le nom de *Forum*.

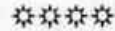
Quant à la date de construction, elle fut connue grâce à un sondage effectué dans l'angle N-E. au cœur du soubassement de la place. Sans entrer dans le détail, nous dirons que les découvertes qui y furent faites la situent aux dix années qui ont précédé notre ère, sous le règne de l'empereur Auguste qui, comme on sait, dota la Narbonnaise de ses plus beaux monuments.

UNE FAMILLE D'ARCHÉOLOGUES

Les cinq fils de M. Jean Cannaud de Gaujac sont les pionniers de la recherche à Saint-Vincent.

Jean-Louis, l'aîné, aussi discret qu'acharné à la tâche, fouillait déjà à Lombren (Vénéjan). Il participa aux cinq premières campagnes annuelles de fouilles de Gaujac. Philippe, le boute-en-train, supporta avec une égale bonne humeur des années de prospection sur un point terriblement exposé de la vieille cité. François participa sans se départir de son sourire à quatre saisons de recherches et aux travaux de restauration du «forum». Dominique, un vaillant passionné de son terroir, connut douze campagnes annuelles. C'est lui qui, à travers les bois épais, retrouva le tracé de l'enceinte de fortifications, qui situa les carrières romaines, qui identifia l'habitat antique de la plaine. Tous les chantiers ouverts sur le site profitèrent de sa compétence technique, de sa connaissance des céramiques et de son ardeur infatigable. Joël enfin, le plus jeune, montait le déjeuner de ses frères sur l'oppidum dès l'âge de huit ans et finissait la matinée avec eux, la pioche ou la truelle à la main. Longtemps il a servi de guide aux visiteurs.

La connaissance que nous avons de l'oppidum de Saint-Vincent doit vraiment beaucoup aux cinq frères Cannaud.



UN PÉRIBOLE ?

Aujourd'hui on se pose à nouveau des questions sur l'identité de ce monument. La poursuite des fouilles sur le site a, en effet, montré qu'il doit exister un autre ensemble similaire au centre de la ville. Deux forums à Gaujac ? C'est impossible. De plus, la découverte d'un péribole urbain — long mur qui, dans l'antiquité, isolait les villes sacerdotales — suppose que l'oppidum était alors un haut lieu de la foi. A la lumière de ces révélations récentes, il devient possible de considérer cette place clôturée non plus comme un forum mais comme un péribole isolant l'un des sanctuaires du reste de l'agglomération.

Ainsi chaque étape rapprocha-t-elle les chercheurs de la vérité, mais qui peut affirmer que cette dernière est maintenant établie ?

Note : (1) Voir « Rhodanien, N° 1 et 2.

Dans notre prochain numéro : La découverte de foyers protohistoriques

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT . . .

A PROPOS DE L'ÉPÉE DU DÉBUT DE L'ÂGE DU FER

TROUVÉE A SAINT-PAUL-LES-FONTS (No. 3.)

M. A. GUI LLOT, de Clialon-sur-Saône, nous envoie d'intéressants renseignements sur l'usage *duscalptorium*, petit ustensile qui accompagnait l'épée lors de la découverte.

«... Désigné habituellement du nom latin *scalptorium*, ce petit instrument de toilette pourrait s'appeler *gratte-peau*, sinon *gratte-poux*, à en juger par l'épigramme de Martial :

«Defendet manus haec scapulas mordente molesto
«Pulice vel si quid pulicc sordidius»

(Que cette main défende nos épaules des morsures importunes de la puce ou d'un animal plus vil encore)

... Le *scalptorium* peut être, en effet, une arme efficace contre les puces et les poux. Nous nous demandons même en considérant la structure de la double pointe, qui permet non seulement de piquer et de gratter, mais aussi de prendre en tenaille, entre les deux dents — à la manière d'un pied de biche — et de détacher de la peau un parasite bien accroché, si le «si quid pulice sordidius» de Martial ne désigne pas cette espèce particulièrement tenace et vivace que l'on appelle en bon français *morpion*. Il nous semble évident qu'à l'Age du Fer les conditions générales de l'hygiène aussi bien dans les habitations permanentes que dans les campements provisoires ne pouvaient que favoriser le pullulement de ce parasite qui est sans doute un des plus vieux compagnons de l'humanité.

... Le type que vous décrivez (tige torsadé et tête enroulée) est abondant dans le S.-O. de la France, dans l'Est, en Europe centrale, en Rhénanie et en Suisse... Il est vraisemblablement d'origine hallstattienne au sens à la fois historique et géographique du mot. Il est possible de constater que sur la route d'invasion des cavaliers hallstattiens, porteurs de la grande épée de bronze ou de fer, et constructeurs de tumulus, on retrouve sporadiquement ces *gratte-peau*, depuis la vallée du Danube jusqu'aux garrigues méditerranéennes, en passant par la Jura, la Marne et la Lozère.

... Les *gratte-poux* sont encore connus de nos jours chez certains peuples notamment en Ethiopie. Ainsi à Addis-Abéba, selon le voyageur J. Buchholzer, «les ciseleurs d'argent appellent les passants et offrent des grattoirs à tête et à oreilles utilisés quand les poux sont trop agressifs».

PENSEZ A VOUS ABONNER OU A VOUS RÉABONNER

Avec ce numéro 4 de *RHODANIE* prend fin l'abonnement que vous avez souscrit début 82.

Nous osons croire que cette revue a répondu à votre attente.

Par sa présentation nous avons souhaité qu'elle puisse figurer sans déshonneur dans votre bibliothèque, par son contenu nous nous sommes efforcés de vous apporter les résultats les plus récents, les plus autorisés, les plus complets de la recherche tant archéologique qu' historique sur notre région.

Certains d'entre vous nous ont révélé que, pour eux, s'abonner à *RHODANIE* c'était saisir l'occasion unique de se constituer une bibliothèque d'histoire locale et régionale incomparable, appelée à prendre, en peu de temps, une grande valeur du fait de son tirage limité et de son caractère exceptionnel.

En vous abonnant vous avez donc la certitude de vous cultiver tout en faisant une bonne affaire. Alors, n'attendez plus : remplissez le bulletin ci-dessous et adressez-le nous.

BULLETIN D'ABONNEMENT

M

Adresse

s'abonne pour l'année 1983 à *RHODANIE*
pour la somme de 60 F.

Abonnement de soutien : 100 F.

Réglement joint en espèces, chèque bancaire ou postale
à l'ordre de SECABR - Revue

A adresser à Monsieur Pierre THIÉNARD

19, Chemin du Moulin de la Tour
30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél. (66) 89-81-47

Ou à remettre à un membre de la SECABR

© PUBLICIS V 5260

**VROOOM VROOOM,
PAS GLOU GLOU!**



4,5L A 90KM/H EN RENAULT 5 GTL, C'EST PAS BEAUCOUP!
CONSUMATIONS AUX 100 KM A VITESSE STABILISÉE
4,5 L A 90 KM/H - 6,1 L A 120 KM/H - 6,3 L EN CYCLE URBAIN. PRIX CLÉS EN MAIN AU 18.10.82 : 41700 F. MILLESIME 83.

GARAGE STOLARD CONCESSIONNAIRE
Route de Tresgues, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE - Tél. (66) 89.56.36

sipoRex



Usine de BERNON

Tél. (00) 89-70-03 — Cidex 8140 — 30330 CONNAUX

POUR *TOUTES* LES CONSTRUCTIONS « SIPOREX »
VOUS APORTE LA SOLUTION. CAR « SIPOREX »
EST UN MATERIAU

ISOLANT
ANTIFEU
LEGER
MODULE
ESTHETIQUE
FACILE A METTRE EN ŒUVRE
RESISTANT
PORTEUR

En plus :

40 ans d'expériences, 35 usines dans le monde et
l'agrément de tous ses produits par le Centre
Scientifique et Technique du Bâtiment.